

Grand Théâtre et Place des Arts

Pas de spectacles l'été prochain

par Pierre PELCHAT
 Il est maintenant presque assuré que le gouvernement du Québec ne présentera pas de spectacles au Grand Théâtre de Québec et à la Place des Arts de Montréal l'été prochain à l'occasion des fêtes pour souligner le 450e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier au Canada.
 Le porte-parole du ministre

des Affaires culturelles, M. Clément Richard, a indiqué, hier, que cette décision a été prise à la suite du refus des syndicats de techniciens des deux salles de spectacles de renoncer à tous moyens de pression d'ici la fin de l'été. Ces deux syndicats négocient présentement le renouvellement de leur convention collective.

"Nous avons demandé un moratoire aux syndicats afin que la présentation des spectacles ne soit pas compromise. Les syndicats ont refusé. Dans les circonstances, nous croyons que les risques sont trop grands pour monter une programmation sans avoir l'engagement des syndicats qu'il n'y aura pas de moyens de pression", a expliqué, au SO-

LEIL, M. André Steenhaut.
 "A toutes fins utiles, a-t-il ajouté, la décision est prise et devrait être confirmée dans quelques jours."
 Le porte-parole du ministre Richard ne croit pas que les présentes négociations pourraient aboutir rapidement et ainsi, donner de meilleures garanties pour la présentation des spectacles.

"Il faudrait que les négociations se déroulent à une vitesse ultra-rapide", a-t-il commenté.

M. Steenhaut n'a pas précisé les activités qui seront annulées et qui ne pourront être présentées sur d'autres scènes. "Ce qui devait être présenté en salle

Lire A-2, GRAND THEATRE

c'est arrivé ce MATIN



Le directeur de la Fenière, M. Georges Delisle.

La Fenière s'installe à Cap-Rouge

(MRC) — La Fenière présentera ses spectacles dans une salle de 600 places située au Pavillon de l'Enseignement du campus communautaire de Saint-Augustin (Cap-Rouge), l'été prochain.

Le directeur de la compagnie théâtrale, M. Georges Delisle, qui décidait il y a quelques semaines de ne pas jouer dans

Lire A-2, LA FENIERE

Pluies acides: Ottawa proteste énergiquement contre les E.-U.

WASHINGTON (CP) — Le Canada a accusé, aujourd'hui, les Etats-Unis de se dérober aux obligations d'un traité en retardant l'adoption de nouveaux programmes contre les pluies acides, et proclamé fermement que tout autre délai est inacceptable.

Dans une note diplomatique remise au département d'Etat des Etats-Unis, on affirme que la décision du gouvernement Reagan, prise le mois dernier, de retarder les mesures pour réduire la pollution en attendant des recherches plus poussées, frappe le Canada et ignore les traités internationaux.

Naufrage, dans la Manche: six disparus

CHERBOURG (AP) — D'importantes recherches navales et aériennes étaient en cours, ce mercredi matin, dans la Manche, pour tenter de retrouver les six hommes d'équipage manquants du remorqueur ouest-allemand "Eduard", qui a fait naufrage dans la nuit de lundi à mardi.

Sur les 10 hommes à bord, quatre seulement ont été retrouvés, ce mercredi matin, à bord d'un canot pneumatique dans lequel ils dérivèrent depuis 32 heures.

Johnson et le projet Bégin

Santé: une loi qui reste inacceptable

OTTAWA (PC) — Le projet de loi C-3 sur la santé au Canada met fin à un régime d'accords et d'ententes, menace les institutions québécoises et, loin d'offrir une garantie pour la santé des citoyens, affaiblit le système de santé que le Québec s'est donné.

C'est en ces termes que le ministre québécois des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, s'est adressé, hier à Ottawa, au comité permanent de la Chambre des communes sur la santé, le bien-être et les affaires

sociales. Au même moment, la ministre fédérale de la Santé, Mme Monique Bégin, s'engageait à clarifier la portée de la législation proposée.

Dans un communiqué émis en après-midi, hier, le cabinet de Mme Bégin dit que des amendements seront apportés au projet de loi C-3, "afin de clarifier les rôles et éviter tout malentendu inutile".

Le communiqué ajoute que l'étude d'un document transmis au début du mois par le ministre Johnson et qui faisait état des

inquiétudes du Québec venait d'être terminée.

M. Johnson est arrivé dans la capitale avec armes et bagages, accompagné de 36 médecins, fonctionnaires et représentants des bénéficiaires et le ton de son intervention ne cachait pas sa déception et sa colère.

"Ce projet de loi, a-t-il dit, trace des limites inacceptables à l'exercice de la compétence constitutionnelle du Québec en matière de santé... Le gou-

vernement fédéral manifeste sa volonté de prendre en main le domaine de la santé au Canada.

Lire page A-2, SANTE

• Editorial page A-12



Le Soleil, René St-Pierre

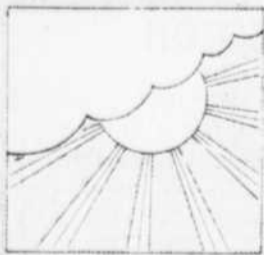
COMMENT ÉVITER LES MALADIES CARDIAQUES?

• Page D-1

Sommaire

- Annonces classées H-5 à H-10
- Arts et spectacles E-10 à E-13
- Bandes dessinées H-9
- Bridge H-9
- Carrières et professions G-7
- Consommation D-1 à D-8
- Décès H-11
- Economie-finance F-1 à F-5
- Editorial A-12
- Feuilleton E-13
- Hier et aujourd'hui G-7
- Horoscope H-9
- Information régionale B-1 à B-6
- Loterie A-2
- Monde H-1 à H-11
- Mot mystère H-8
- Mots croisés H-10
- Où aller à Québec E-13
- Page documentaire A-11
- Patron H-9
- Sport E-1 à E-9
- Télévision E-12
- Votre page A-13

Demain



Nuageux avec éclaircies demain. Maximum de moins 1 à 1. Minimum cette nuit de moins 5 à moins 7.

• Page H-5

Axel-20 ne sera pas au point avant septembre

par Michel SAMSON
 Axel-20, le micro-ordinateur contesté, ne devrait pas entrer en opération dans les écoles québécoises cette année ni même l'an prochain. C'est du moins ce que recommande le comité de spécialistes chargé par le ministre de l'Éducation d'analyser l'appareil de la compagnie Comterm de Pointe-Claire.

Le rapport d'évaluation dont LE SOLEIL a obtenu copie fait le bilan du banc d'essai auquel a été soumis un prototype de l'Axel-20 entre le 23 janvier et le 6 février.

Déjà dans son édition du 10 février, notre journal révélait l'existence de ce rapport et sa conclusion générale, à savoir que le micro-ordinateur franco-québécois n'est pas conforme aux exigences du réseau scolaire.

"Dans sa forme actuelle, dit le document, l'Axel-20 est un produit inacceptable parce qu'il ne respecte pas les exigences de base formulées dans le devis technique, notamment au niveau de la couleur, du graphisme, de la mise en réseau, de la disponibilité de logiciels pour la pédagogie et de la documentation."

"Dans sa forme proposée, l'Axel nous semble théoriquement capable de répondre

aux exigences de base; ce n'est seulement qu'après les tests que nous pourrions cependant être certains qu'il répond à nos attentes."

La firme de Pointe-Claire, dans une rencontre avec le comité de spécialistes le 2 février, indiquait qu'elle pourrait livrer 300 à 400 micros en mai ou juin, mais dans la version "inacceptable".

Les tests sur le nouvel Axel ne pourraient être faits qu'à partir du 15 août 1984. La livraison de quelque 4.000 nouveaux Axel-20 débuterait en septembre. Cela laisse entendre que les 186 écoles secondaires qui prévoient donner le cours Introduction à la science informatique (ISI) à partir de l'an prochain devront s'équiper de micro-ordinateurs d'une autre marque.

La compagnie prévoit un écran couleur temporaire qui pourrait être utilisé en septembre et le produit définitif serait livré en janvier 1985. Quant aux 400 appareils "inacceptables", Comterm souligne qu'elle pour-

Lire page A-2, AXEL-20

Autres informations à la page C-2



LES NORDIQUES RÉGLEMENT LE CAS DU CANADIEN

• Pages E-1 et E-2

METRO Place à nos prix super-stars! EN PAGES C-3, C-4, C-5

METRO SHOW

la fête du service et des bas prix! METRO



Maudits sabots

François Brasseur, de la firme d'huissiers Linteau et Associés, est en train de nettoyer une jolie collection de sabots de Denver qui vont faire leur réapparition dans les rues de Montréal.

SANTÉ

(Suite de la première page)

tant en matière de planification, de rationalisation que de programmation.

Cette situation, le ministre Johnson ne l'acceptera jamais et il l'a dit clairement aux membres du comité, représentants des trois partis aux Communes.

Pour le ministre Johnson, l'approche centralisatrice et standardisante du projet de loi C-3 est inacceptable. "Elle est absolument irréaliste et elle n'entraînera que confusion et duplication coûteuse", a-t-il lancé.

Selon lui, le gouvernement du Québec croit que cette nouvelle forme d'anarchie intergouvernementale déjà présente en partie dans le système peut créer une situation inverse à celle recherchée et menacer le système universel d'assurance-santé.

"Comment peut-on consolider et orienter le développement de nos ressources, a indiqué le ministre, avec une autorité diluée par la surenchère que ce projet de loi risque d'engendrer dans un régime où le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral devient le pouvoir de faire dépenser les provinces."

GRAND THEATRE

(Suite de la première page)

ne pourra pas être repris", a-t-il dit.

D'autre part, la demande de moratoire aux syndicats de techniciens n'est pas étrangère au retard mis à annoncer le contenu de la programmation des activités présentées par le gouvernement du Québec pour les fêtes de l'été prochain. Cette programmation devrait être connue d'ici un mois, a affirmé M. Steenhaut.

Les représentants du syndicat des techniciens du Grand Théâtre devraient faire connaître leurs commentaires aujourd'hui.

LA QUOTIDIENNE

(tirage de mardi)

6-3-5

7-3-6-1

Informations: 643-8990

le mot du jour

Du Vautrin

Chez nous, on a la mauvaise habitude de toujours mettre les mots "culotte" et "pantalon" au pluriel. Habituellement, on porte un pantalon ou une culotte seulement, même lorsque l'on acquiert un complet à deux pantalons.

Pierre BELLEAU

LA FENIERE

(Suite de la première page)

la grange si familière au public, à l'Ancienne-Lorette, par suite d'un différend avec la municipalité au sujet de la taxe d'amusement, a signé ce matin le contrat de location.

La saison de La Fenière à Cap-Rouge débutera le 12 mai et se prolongera jusqu'au 16 septembre, offrant comme à l'habitude, des représentations du mardi au dimanche inclusivement.

Plusieurs municipalités et promoteurs des environs ont approché M. Delisle, à la suite de sa décision de laisser la clé dans la porte de son théâtre où, depuis 26 ans, La Fenière proposait au public une saison de rires. Une dizaine de granges, notamment, ont aussi été proposées mais l'homme de théâtre préfère de beaucoup installer ses pénates dans un lieu déjà équipé. De plus, à Cap-Rouge, La Fenière pourra conserver son numéro de téléphone.

Pour cette 27e saison, déjà \$32,000 de billets ont été vendus alors même que la pro-

grammation n'est pas complètement fixée.

La rumeur a voulu qu'à la suite de la décision d'Albert Millaire de faire relâche au Théâtre d'été du Lac-Beauport, cette année, La Fenière aille s'y installer. M. Delisle confirme cette information mais explique que les propriétaires du chalet de ski qui abrite le théâtre pendant l'été, avaient décidé d'effectuer des réparations aux lieux. Pour le directeur du Manoir Saint-Castin, situé à proximité, l'absence du théâtre au Lac-Beauport pendant l'été signifierait un manque à gagner d'environ \$75,000.

Rectification

A la page des aînés, publiée lundi, une erreur s'est glissée dans une nouvelle traitant de la fête des Dion d'Amérique. L'un des numéros de téléphone indiqué était erroné. Il aurait fallu lire 627-4019 et non 628-4019, comme il fut publié. Nos excuses à M. Jean-Marc Corriveau, l'abonné du dernier numéro, qui n'a rien à voir avec l'organisation de ces fêtes.

AXEL-20

(Suite de la première page)

rait possiblement les remplacer dans le courant de 1984-1985.

Face à cette position de la compagnie, le comité affirme: "La tâche à accomplir, sur les plans matériels et logiciels, est importante et le temps disponible, d'ici septembre 1984, lui est très court; nous nous devons d'exprimer des réserves quant à la probabilité que tous les travaux requis soient complétés à temps pour nous donner un produit répondant à l'ensemble de nos exigences".

"En considération de cette évaluation, nous nous devons de recommander le rejet de l'Axel-20 comme produit collectif pour

le réseau des commissions scolaires et ce, tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas pu faire des tests avec un modèle réel qui réponde à nos exigences. Par conséquent, il faut analyser dès maintenant des solutions de rechange pour l'année 1983-1984 et pour l'année 1984-1985."

Le bilan

Les produits évalués présentent des écarts majeurs par rapport aux exigences formulées. Par exemple, la mémoire ne peut pas être étendue; l'utilisation du disque rigide est impossible de même que la mise en réseau; il

La révolutionnaire Mazda de 1990 est déjà à l'essai

TOKYO (AFP) — La société Toyo Kogyo, constructeur des automobiles Mazda, a conçu une voiture expérimentale munie d'un système de quatre roues directrices, qui lui permet de se déplacer latéralement pour se garer plus facilement.

La voiture, qu'un porte-parole de la société, a dit être "une voiture familiale idéale des années 1990", sera présentée aux Etats-Unis ce mois-ci.

Selon le porte-parole, le système à quatre roues directrices, contrôlé par ordinateur, rend non seulement les manoeuvres de stationnement et les virages plus aisés, mais augmente aussi la stabilité à grande vitesse.

Les roues arrière tournent dans une direction opposée à celle des roues motrices avant à l'arrêt ou à une vitesse inférieure à 40 km/h. Les roues

arrière et avant pivotent dans la même direction, selon un angle aigu pour se garer latéralement, ou selon des angles variables à des vitesses supérieures à 40 km/h lorsqu'il s'agit de changer de file sur autoroute.

L'ordinateur de bord peut aussi déverrouiller et régler automatiquement les sièges, le volant et le rétroviseur. En outre, un système électronique projette la vitesse, la direction et les signaux des clignotants d'avertissement sur le pare-brise, de sorte que le conducteur n'a pas à quitter la route des yeux.

La carrosserie est faite en plastique renforcé de fibre de carbone. Le moteur est un nouveau modèle à 16 soupapes, de 1.3 litre, et le freinage comporte un système anti-dérapage.

Selon le porte-parole, la voiture expérimentale doit encore subir des essais avant d'être mise sur le marché et la société n'a pas, pour l'instant, l'intention d'entreprendre une production en série.

Hold-up ce matin à Québec

Un vol à main armée a été commis ce matin, vers 7h10, à la station-service Shell, 1915 boulevard Masson dans le quartier Les Saules. Sous la menace d'un revolver, un individu a forcé la caissière à lui remettre le contenu de la caisse. Il est ensuite reparti avec son complice, plus riche d'une somme de \$100 environ. Les deux complices sont recherchés par les corps policiers de la région de Québec.

□ au trente et un pour homme



Polo Ralph Lauren

ensemble en toile de bâche délavée

blouson et pantalon lignes sport, pur coton pour les heures de détente... blouson court doublé madras, vert, beige, bleu p.m.g. 120.00 pantalon poches cargo, boutonnage ajustable à la taille, kaki, beige, indigo. 30 à 36 60.00

□ au trente et un pour homme

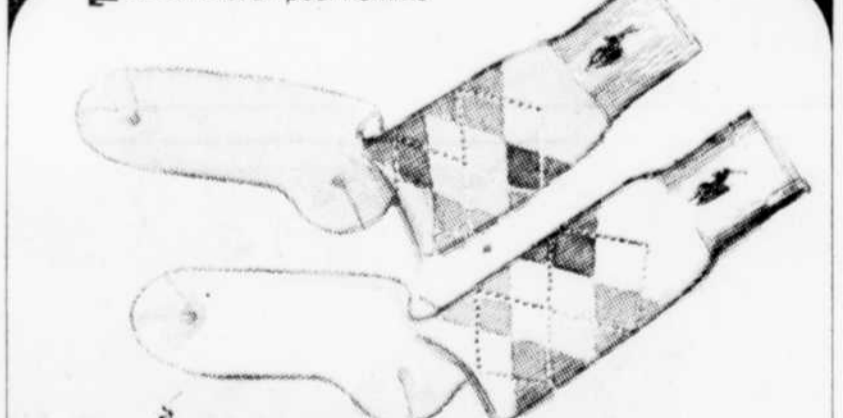


Polo Ralph Lauren

le pull nautique pur coton

festivités 1534-1984, promenades dans le vieux port, endossez un pull en gros tricot de pur coton, fait à la main, marine, rouge ou blanc avec sigle nautique contrastant. p.m.g. 200.00 exclusif au 31

□ au trente et un pour homme



Polo Ralph Lauren

bas à losanges couleurs vives

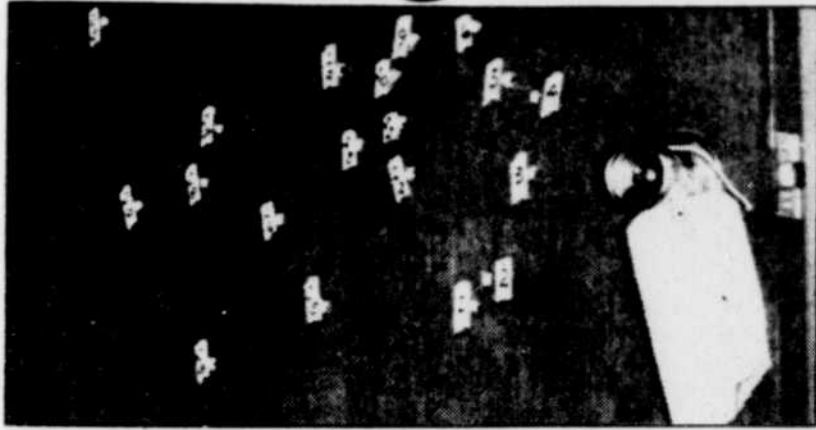
royal, rouge, jaune, vert, marine, blanc, bas en mélange 80% coton mercerisé, 20% nylon, taille unique. 20.00

la maison
simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

Après le verdict

Maire et chef de police

Consigne du silence



par Maurice GIRARD
SHERBROOKE (PC) — Au lendemain du verdict du coroner Denys Dionne sur la mort "violente" de Serge Beaudoin, tué le 23 décembre 1983 lors d'une intervention policière à Rock Forest, le maire et le chef de police continuent de respecter, hier, la consigne du silence adoptée depuis le début de cette affaire.

Un groupe de journalistes s'est rendu en matinée au poste de police local et le directeur, M. Maurice Houle, les a éconduits poliment: "Je n'ai rien à vous déclarer, vous vous êtes déplacés pour rien", a dit le policier, nerveux et un peu indisposé par l'arrivée imprévue des visiteurs.

Puis, devant l'insistance de ses interlocuteurs, il a ajouté: "Je ne veux pas être désobligeant...", avant de s'éloigner, avec quelques collègues de travail, dans son bureau, dont il a refermé la porte avec humeur.

Le maire

Quelques minutes plus tard, les reporters se sont rendus au domicile du maire, M. Jean-Paul Pelletier, qui a d'ailleurs été chef de la police de Sherbrooke entre 1975 et 1981.

Vêtu d'un peignoir gris, le maire a semblé un peu étonné, en ouvrant la porte, de se retrouver face à face avec un groupe d'étrangers, micro à la main.

"Je viens juste de sortir du lit et je ne ferai pas de commentaires", a-t-il dit en refermant la porte à la première question qui lui a été posée.

Les policiers

Quant aux policiers locaux, notait La Tribune dans sa livraison d'hier, la plupart d'entre eux ont semblé consternés par la sévérité du verdict du coroner Dionne, qui a identifié leurs trois collègues comme les "présomés auteurs de crimes".

Pour sa part, le chef de police de Rock Forest, M. Richard Parenteau, a commenté dans une interview téléphonique: "Je me sens plutôt mal aujourd'hui". Il a même avoué avoir passé une nuit blanche.

La population

Quant à la population locale, elle semblait également partagée dans ses commentaires à une tribune téléphonique. Certains se sont dit consternés par la décision, déplorant sa sévérité: "Ce ne sont pas des meurtriers", a-t-on commenté. D'autres, ont par contre estimé que le juge avait eu raison de blâmer sévèrement les agents Roger Dion, André Castonguay et Michel Salvail.

Policiers de la CUM

Entre-temps, à Montréal, le président de la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal, M. Michel Allard, notait "l'insécurité chez les membres, dont le moral est affecté" par la décision du coroner.

Il faut, ajoute-t-il immédiatement, que les policiers soient bien préparés. "Il faut déplorer le manque de formation des policiers appelés à faire ce genre d'intervention", souligne-t-il.

Texte intégral du verdict du juge-coroner Dionne en page A-12

Policiers et armes à feu

C'est à la "discretion" du policier



par Maurice GIRARD

(PC) — Bien qu'il impose de sévères restrictions à l'utilisation générale des armes à feu, le code pénal fait exception pour les policiers, chargés de faire respecter l'ordre et la sécurité publique, prévenir le crime et rechercher ses auteurs.

"Le policier ne peut se servir de son arme que pour protéger sa vie ou celle du public, tout en respectant les libertés individuelles", a expliqué récemment dans une interview le procureur de la Commission de police du Québec, Me Roger Asselin.

Dans la réalité, chaque fois qu'il est placé devant une situation dangereuse, le policier exerce sa "discretion" et il peut, selon son jugement, choisir parmi les moyens mis à sa disposition l'ultime recours, c'est-à-dire son arme.

Par exemple, les policiers Roger Dion, André Castonguay et Michel Salvail ont prétexté, la semaine dernière devant le coroner Denys Dionne, les circonstances atténuantes pour justifier l'utilisation de leur arme contre les présumés suspects du meurtre de l'agent de la Brink's, M. Yvan Charland.

"Il n'y a aucun doute que l'usage d'une arme à feu doit être assimilé à l'emploi de la force nécessaire qu'il est permis à un policier d'utiliser dans l'exécution de ses fonctions. La violence légale est une exception à la loi qui prohibe toute violence.

"Cette violence permise doit être toujours justifiée et proportionnelle à l'acte à réprimer, sinon elle doit être sanctionnée", indique un document de la commission, chargée d'évaluer le comportement des policiers.

Il existera toujours des circonstances atténuantes qui pourront justifier un agent de la paix de tirer sur quelqu'un. "Mais,

conscient du danger que peut comporter l'abus de l'utilisation d'une arme à feu pour un policier, le législateur a réglementé un tel usage", ajoute le document de la commission.

Ainsi, le code pénal stipule que le policier demeure "criminellement responsable de tout excès de force, selon la nature et la qualité de l'acte qui constitue un excès".

Pourtant, le mode d'utilisation de l'arme n'est identique ni pour les 184 corps policiers et ses 13,700 employés, ni dans toutes les circonstances entourant une arrestation.

Par exemple, l'agent de la paix qui participe à une saisie de drogues ou à l'arrestation de trafiquants est, en vertu de la loi sur les stupéfiants, soustrait de l'obligation de s'identifier avant de tirer.

La plupart des corps policiers comme la Sûreté du Québec émettent à l'intention de leurs policiers une directive qui leur recommande, "si les circonstances le permettent", de s'identifier, de sommer le présumé criminel de se rendre "et, si nécessaire, tirer quelques coups d'avertissement sauf s'il est dans un véhicule en mouvement".

Jurisprudence

Dans la pratique, l'utilisation des armes à feu a été, au fil des ans, définie par les décisions des tribunaux et les jugements de la Commission de police, qui s'est prononcée sur une cinquantaine de cas de cette nature depuis sa création en 1968.

L'organisme paragouvernemental est appelé à juger la conduite des policiers dans l'exercice de leurs fonctions. Les recommandations de la commission ne sont pas exécutoires et la direction des policiers n'est pas tenue de les appliquer, même si cela se fait dans 85 pour 100 des cas.

Demain: Les homicides commis par les policiers

Ligue des droits et libertés Bédard responsable

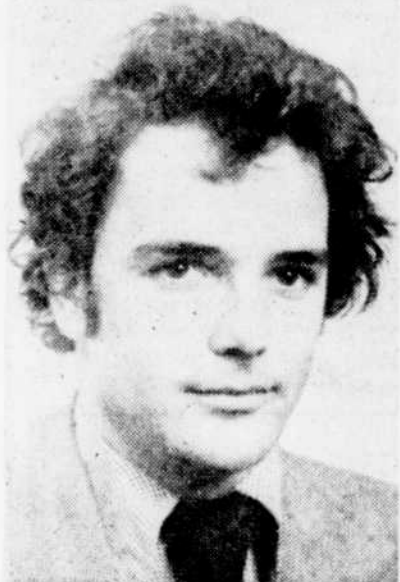
MONTREAL (d'après UPC) — Dans une charge à fond de train, la Ligue des droits et libertés du Québec a affirmé, hier, que le ministre de la Justice devrait être tenu responsable de la mort de Serge Beaudoin et de douzaines d'autres citoyens abattus par des policiers du Québec depuis une douzaine d'années.

porte-parole Jean-Claude Bernheim, lors d'une conférence de presse, la responsabilité principale repose sur le ministre de la Justice pour son inaction face au massacre qui prévaut au Québec depuis 1976 et aux coroners pour leur attitude systématiquement favorable aux policiers.

Selon Bernheim, entre 1970 et 1983, 50 personnes ont été abattues au Québec par la police.

"A notre avis, a déclaré le

Journaliste-témoin Précédent dangereux, selon Jean Pelletier



SHERBROOKE (PC) — Selon le président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, la Commission de police du Québec créera un précédent dangereux si elle assigne comme témoin le journaliste Daniel Forgues à son enquête sur la fusillade de Rock Forest.

Le reporter de La Tribune a été le premier représentant de la presse à se rendre sur les lieux de la tragédie.

Contraindre un journaliste à rendre témoignage devant un organisme nanti de pouvoirs judiciaires et l'inciter à révéler la source de ses informations sous peine de sanctions, c'est entraver la liberté d'information, estime Jean Pelletier.

Il a par ailleurs signalé que cet organisme entend des démarches dès aujourd'hui pour inciter la Commission de police du Québec à renoncer à l'assignation.

Le président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, M. Jean Pelletier.

Gilles Beaudoin nie avoir commenté le verdict

par Michel TRUCHON

Le frère de Serge Beaudoin, Gilles, de l'Ancienne-Lorette, a soutenu, hier, qu'il n'avait jamais fait de commentaire à sa sortie de la salle d'audience où le juge Denys Dionne venait de conclure qu'il y avait eu crimes dans la tragique affaire du 23 décembre à Rock Forest.

S'appuyant sur les propos entendus dans le brouhaha de la sortie précipitée des membres de la famille Beaudoin, LE SOLEIL

avait attribué à Gilles Beaudoin des propos selon lesquels le verdict du coroner n'était pas une victoire et que, de toute façon, il doutait de la justice.

"Je ne sais pas où vous avez recueilli ces paroles, mais en ce qui me concerne, je n'ai fait aucun commentaire et je n'ai pas l'intention d'en faire pour l'instant...", a dit Gilles Beaudoin au SOLEIL.

Il a précisé que s'il y avait des déclarations à faire au cours des prochains jours, tout le monde serait averti.

Le frère de la victime a également refusé de donner le moindre détail sur un incident dont il avait été la cible, au cours de l'enquête du coroner Denys Dionne, quand on lui avait confisqué son magnétophone et son appareil-photo. "Je n'ai rien à dire", a-t-il répondu quand on lui a demandé s'il avait repris possession de ses appareils.

Aucune déclaration, non plus, en ce qui concerne le détail des poursuites qui seront

vraisemblablement intentées devant les tribunaux civils.

A la lumière des explications fournies, hier, par Gilles Beaudoin, il est également probable qu'un autre commentaire cinglant, attribué à une soeur du poseur de tapis de l'Ancienne-Lorette, puisse avoir été prononcé par une autre femme faisant partie du groupe qui essayait d'échapper à l'assaut des journalistes.

Alors que les questions fusaient de tous côtés, on a clairement

entendu une voix féminine crier: "C'est une boucherie, c'est un meurtre, et les responsables devraient être pendus!"

De son côté, l'avocat de la famille Beaudoin et de Jean-Paul Beaumont, Me Côme Poulin, a dit, hier soir, que le verdict du juge Dionne était un peu celui auquel il s'attendait. Selon Me Poulin, il s'agit là d'un constat d'incompétence de la po-

lice de Sherbrooke. "Je souhaiterais qu'il fasse le ménage au plus dans ce corps de police, qu'il les mette en tutelle..."

Le bureau du procureur général étudiera, au cours des prochains jours, les recommandations qui lui seront faites par le procureur de la Couronne, Me François Doyon, et ses supérieurs relativement à la possibilité de porter des accusations contre les enquêteurs André Cas-

tonguay, Roger Dion et Michel Salvail, désignés par le coroner Denys Dionne comme les auteurs présumés des crimes contre Serge Beaudoin.

Le procureur général n'est cependant pas lié par le rapport du coroner. Dans le cas de la mort de Serge Beaudoin, les avenues possibles qui s'offrent au ministère de la Justice, si on décide de porter les accusations, sont les suivantes: 1 —

utilisation d'une force plus que raisonnable dans les circonstances; 2 — négligence criminelle; 3 — homicide involontaire et 4 — meurtre sans préméditation.

Quand le coroner conclut qu'il y a eu crimes, il englobe dans ce terme tous les actes qui ont pu conduire à la mort de Serge Beaudoin: le manque de préparation; l'éventuelle complicité; les différents niveaux

de négligence et, bien sûr, l'acte précis ayant entraîné la mort, soit le fait d'avoir fait feu à travers la porte de la chambre occupée par Beaudoin et son compagnon Jean-Paul Beaumont.

PLACE BELLE-COUR
sous location
espace à bureau
10,000 pi.
aménagement libre
immédiatement
Prix à discuter
835-4008

DENTUROLOGISTE

André Desrosiers D.D.
Un professionnel du Grand-Charlesbourg est fier d'annoncer à la population l'ouverture de son bureau situé au 905, de Nemours, suite 08, Charlesbourg, (édifice de la Sporthèque). Ses heures d'ouverture seront: lundi au jeudi de 9 à 17 heures et 19 à 21 heures; vendredi de 9 à 17 heures. (sur rendez-vous). TEL.: 626-2402.

Soyez prêts pour le ski de printemps avec les manteaux et pantalons de marque

Disponibles en 6 couleurs de 2 à 20 ans. L'extravagant magasin pour enfant.

Les galeries de la capitale 627-3472

PLACE STE-FOY 653-9363

On a besoin de ton aide, pour écouter

Appelle pour t'inscrire 687-3853 (bureau)

Cours de formation 12 heures

Claire Paradis

a un complexe!

RENCONTRER
une personne avec les mêmes goûts
les mêmes affinités
AIMER-PARTAGER

N'est-ce pas là un idéal que chacun de nous cherche au fond de son coeur?

ENFIN!
"DONNER UN VISAGE A SES REVES"

QUEBEC: 529-3363

INSTITUT DE RECHERCHE HUMAINE
580, Grande-Allée, suite 230, Québec - 529-3363
Ouvert: lun.-ven.: 12h à 20h

MULTICENTRE DE LA CAPITALE CHARLESBOURG

BUREAUX A LOUER

Avec service de secrétariat, salle de conférence. Tous frais inclus. A partir de 336\$ par mois.
Idéal pour médecin, notaire, avocat, comptable, courtier.

LOCAUX A LOUER

Pour délicatesses, fromagerie, pâtisserie, boulangerie, chocolaterie, boucherie, accommodation fruits et légumes, tabagie.

Information: 627-5145
Jean Thériault 628-0944 843-2460

Cégeps: la série de grèves se poursuit

(D'après PC) — La série de grèves tournantes de 24 heures s'est poursuivie hier, dans les cégeps de la province. Jusqu'à présent, sept associations étudiantes ont obtenu un mandat de grève de leurs membres. Hier, les cégeps de Granby et de Chicoutimi ont refusé de débrayer.

Les étudiants des cégeps ont déclenché lundi un mouvement de grèves tournantes qui touchait hier les cégeps du Vieux-Montréal et Lionel-Groulx, à Sainte-Thérèse. Les étudiants protestent contre le Projet de règlement des études collégiales (PREC) du ministère de l'Éducation.

Les sept associations étudiantes qui ont obtenu un mandat de grève de la part de leurs membres sont celles des cégeps de Sorel-Tracy, Saint-

Hyacinthe, Vieux-Montréal, Sherbrooke, Victoriaville et Lionel-Groulx, à Sainte-Thérèse, et Limoilou à Québec.

De leur côté, les élèves du cégep de Rossmont devaient occuper hier après-midi les bureaux du député de leur circonscription, le ministre Gilbert Paquette. Mais la majorité des collégiens se sont rendus à leurs cours, durant la journée.

En assemblée générale hier, les élèves du cégep de Chicoutimi ont décidé de ne pas débrayer mais d'utiliser plutôt d'autres moyens de pression. L'association étudiante de l'endroit avait commandé une journée de grève, le 15 novembre, et celle-ci n'avait été que très faiblement suivie. Les étudiants ont convenu de rejeter la grève et

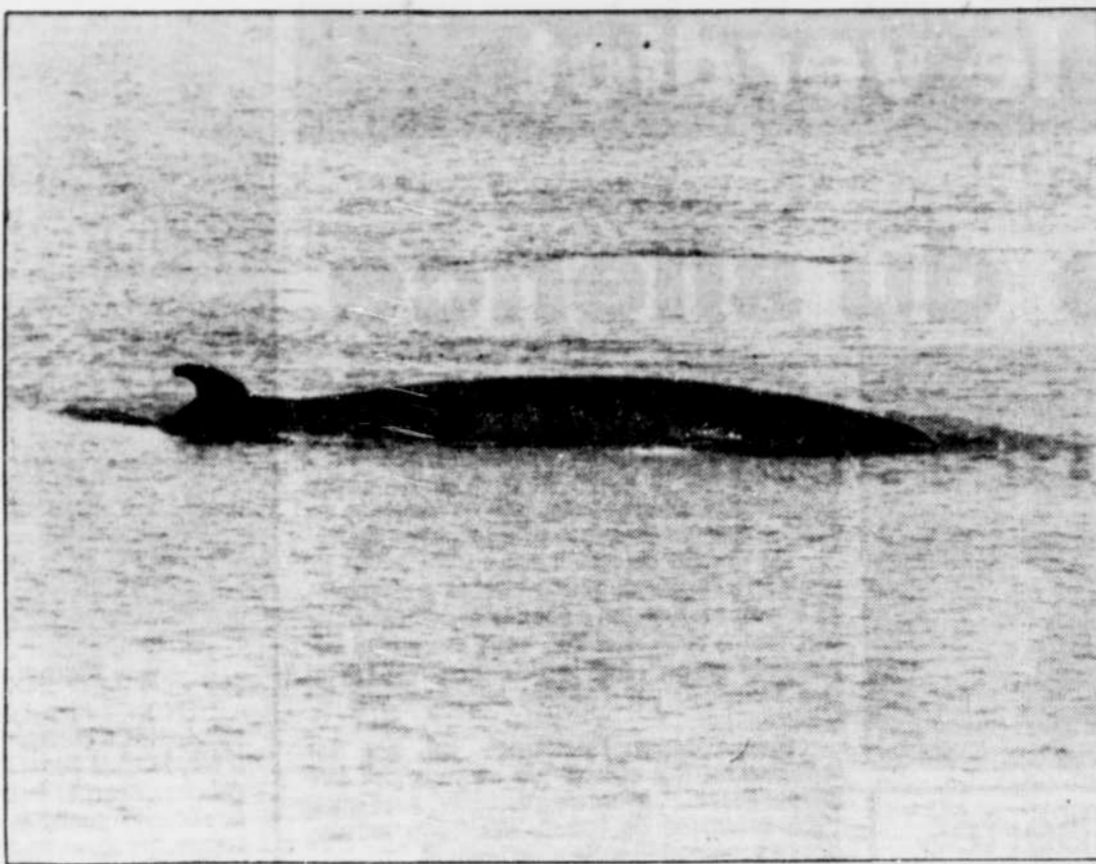
de faire connaître leur mécontentement au ministre d'une autre façon, soit par une pétition.

Aujourd'hui, ce sera au tour des élèves des cégeps de Sherbrooke et de Victoriaville de débrayer.

Demain, ce sera au tour de ceux du cégep de Limoilou de participer au mouvement de grèves de 24 heures. Ils ont pris hier, cette décision au moyen d'un scrutin secret: 1,189 pour la grève et 439 contre.

A Granby, les cégepiens ont refusé de suivre le mot d'ordre de l'ANEQ, qui invitait à déclencher une journée de débrayage cette semaine. Seulement 9 pour 100 des 551 étudiants consultés ont entériné le déclenchement d'une journée de grève, alors que 40 pour 100 s'y sont opposés.

Les regroupements d'élèves se réunissent samedi et dimanche au cégep de l'Outaouais, à Hull, pour discuter de cette question.



Pour les biologistes, ce sont les bateaux qui sont un danger pour les baleines.

Transat Québec — Saint-Malo Gare aux baleines!

par Guy DUBE

Un danger autre que le brouillard, les récifs, les courants et les marées guette les coureurs qui participeront à la Transat TAG Québec — Saint-Malo, en août: les baleines!

De Québec à Saint-Malo, une population

estimée à environ 10,000 gros mammifères marins pourrait représenter un obstacle majeur sur la route qu'emprunteront une cinquantaine de coureurs. Un peu comme une vache qui se retrouverait sur une piste de courses.

Le chiffre 10,000 a

trait au dernier relevé (1974) des mammifères du Saint-Laurent et de l'ouest de l'Atlantique Nord, tels le rorqual bleu, le rorqual commun, la baleine noire, le rorqual à bosses, la baleine à bec commun et le petit rorqual, et dont la longueur atteint de 25 à 98 pieds selon l'espèce. La vitesse de certaines baleines comme le rorqual commun, peut atteindre des pointes variant de 20 à 30 nœuds, soit à peu près l'allure à laquelle avanceront ces "Formules Un" de la mer entre Québec et Saint-Malo.

Selon la biologiste Mimi Breton, de la gestion des mammifères marins à Pêches et Océans Canada, les baleines ne se dirigent pas intentionnellement vers les voiliers. Elles sont plutôt surprises

dans leur sommeil, puisqu'elles dorment à la surface de l'eau et que les coureurs peuvent ne pas les voir.

Quand on écoute les adeptes de courses transatlantiques, les baleines représentent un danger pour leurs voiliers; et si ce sont les biologistes qui parlent, dans ce cas ce sont les voiliers qui sont un danger pour les baleines.

Quoi qu'il en soit, Mimi Breton reconnaît que les baleines font partie des imprévus pour les coureurs de l'été prochain. Il s'agit d'animaux qui peuvent être curieux et qui s'approchent des bateaux pour aller voir ce qui se passe.

La biologiste est d'avis que la couleur des coques des voiliers de course, comme le blanc, n'attire pas plus les baleines que si ces

QUÉBEC 84

Accidents rapportés

par Guy DUBE

Il y a une décennie, aucun coureur ne parlait de collision avec des baleines dans les transatlantiques. Il y a cinq ans, dans le triangle atlantique, le voilier "Guia" était coulé par un orque.

Dans la dernière course autour du monde, "Flyer" "skippé" par Daniel Wlochowski, heurtait un énorme mammifère à deux reprises: le lourd

monocoque était arrêté net et son safran (partie immergée du gouvernail) se fissurait.

Lors de la dernière transat en double Lorient — Les Bermudes — Lorient, l'été dernier, quatre incidents semblables étaient signalés dans la même course, à laquelle participaient 40 coureurs. Tout d'abord, Jet Services II, piloté par Patrick Morvan, heurtait deux baleines, à quelques heures d'intervalle le même soir. La première (petite) n'avait causé aucun dommage, la seconde, imposante, soulevait le catamaran de l'eau, éventrait une coque et arrachait un safran. L'animal s'était ouvert le dos sous le choc.

Le trimaran "Mecarillos", barré par Pierre Felhmann, entrainait aussi en collision avec un énorme cétacé, arrachant un des foils (ailerons) et provoquant une déchirure dans le flotteur; l'équipage abandonnait la course aux Bermudes.

Une autre baleine endommageait également le monocoque "Structure"; Philippe Monnet et Philippe Maudin ont failli couler et abandonnaient la course aux Açores.

Dans un article du journal français L'Équipe, le skipper Daniel Wlochowski soulignait en outre que les baleines sont de plus en plus nombreuses en Atlantique Nord.

CLINIQUE BELLEMARE
LE CENTRE DU
VERRE DE CONTACT
OUVERT JEUDI
ET VENDREDI SOIR ENR.
UNE SEULE ADRESSE À QUÉBEC
350, boul. Charest est
522-3924
Stationnement gratuit

Micheline Marceau
a un complexe!

**FAITES LE BON CHOIX...
DU VALLON, L'ÉQUIPE GAGNANTE**

TURISMO 1984
Sièges baquets à dossiers inclinables, servofrein, dégivreur arrière électrique. CHOIX DE 40 TURISMO ET STOCK POUR LIVRAISON IMMÉDIATE.
PRIX À PARTIR DE \$7 705

Jacques Rochon, Guy Bilodeau, Frank Malouin, André Laffeur, Paul Beaumont

Roger Plamondon, Leopold Daigle, Fernand Delisle, Jacques Tanguay, Jean-Pierre Ferland, Yves Lapierre

HORIZON 1984
5 portes, hatchback, moteur 1.6 litre, 4 vitesses, manuelle, dégivreur arrière électrique, servofrein.
PRIX À PARTIR DE 6 913⁸⁰

**Allez-y en confiance!
Allez-y en Chrysler!**

du vallon
CHRYSLER - PLYMOUTH LTEE
2015 BOUL CHAREST O. STE-FOY 687-5510

techni-sport service

- Mise au point des skis
- Application de paraffine sur les skis
- Installation des fixations de ski
- Aiguillage des patins
- Cordage des raquettes
- Recordage des raquettes
- Assemblage des bicyclettes
- Réparation des bicyclettes
- Installation des prises de bâtons de golf et réparation (ce service n'est pas disponible à tous nos magasins)

• NOUS AVONS 43 MAGASINS POUR VOUS SERVIR.
• TOUT TRAVAIL EST EFFECTUÉ SUR LES LIEUX MÊMES!
• UN PERSONNEL EFFICACE, AVISÉ ET BIEN FORMÉ!
• TRAVAIL GARANTI!

OFFRES SPÉCIALES
PRENANT FIN LE 24 MARS 1984

Mise au point des skis
Comprenant l'aiguillage des bords, la réparation des gouges et l'application de paraffine sur les semelles.
N/Prix rég. 14,99 \$

Aiguillage des patins
L'aiguillage professionnel de tous les patins. (Ce prix n'inclut pas l'aiguillage des patins de gardien de but).
N/Prix rég. 1,75 \$

9⁹⁸ EN SOLDE la paire
99^c EN SOLDE la paire

Visitez nos magasins Arlington Sports et profitez du service offert à l'atelier Techni-sport...
Service professionnel garanti et conseils d'experts.

arlington sports

Importance des fêtes expliquée à Gaspé

par André DIONNE

GASPE — Sans trop maugréer, du moins de façon ouverte, les Gaspésiens ont emboîté le pas aux grandes fêtes du Québec pour rappeler le 450^e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier en Amérique.

Sachant fort bien que c'est à Gaspé que Cartier prit possession de cette terre nouvelle au nom du roi de France, les Gaspésiens n'en demeurent pas moins un peu frustrés de la place que leur a ravie la ville de Québec à titre d'hôte principal pour ces célébrations.

Et c'est avec une certaine déférence que Gaspé accepte maintenant de jouer le jeu en se taillant une solide place au sein de l'organisation de ces grandes festivités.

Le président de Québec 84, Me Richard Drouin, était à Gaspé en début de semaine pour lancer cette campagne de sensibilisation auprès des gens d'affaires de la région sur le sens de ces

fêtes pour le Québec et sur l'avenir de l'industrie de la région gaspésienne.

M. Drouin leur présentait à cette occasion, un film publicitaire centré sur ces grandes fêtes de Québec, traitant peu de l'histoire mais beaucoup de son aspect sportif et du caractère grandiose du rassemblement des grandes "voiles" du monde.

Cette première de trois rencontres visait à faire comprendre aux gens du milieu des affaires l'importance pour le futur de bien accueillir ces touristes venus assister aux grandes fêtes du 450^e anniversaire du débarquement de Cartier au Québec.

Le député de la circonscription de Gaspé, M. Henri Lemay, a été très clair à ce sujet affirmant que c'est en partie l'avenir de l'industrie touristique en Gaspésie qui se jouera au cours de l'été. Par ailleurs, cette première rencontre suivie de deux autres, à Rivière-au-Renard et à Percé, a été financée à

même une maigre subvention du ministère des Affaires culturelles au montant de \$1.800, puisée dans un fonds spécial dont dispose le ministre Clément Richard.

Malgré cette frustration, les gens de Gaspé réalisent cependant fort bien qu'il dispose de peu de moyen "pour rivaliser" avec Québec.

Il faut aller selon ses moyens, affirme le député de Gaspé, Henri Lemay, et Gaspé dispose de peu de structures pour "se payer" une fête comme Québec peut le faire.

On admet ça volontiers "mais c'est quand même à Gaspé que Cartier..."

Appuyée sur une solide organisation, dotée d'un budget qui avoisine les \$3.5 millions, la corporation des fêtes de Gaspé 84 pousse plus avant son programme et se prépare à toute allure à prendre sa place, une place plus modeste que Québec, à se tailler un programme à sa mesure.

Lévis veut en savoir davantage

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — "C'est très vague, la préparation des fêtes 1534-1984. Personne ne semble savoir où cela s'en va..." Tel était le commentaire du maire de Lévis, M. Vincent Chagnon, hier. M. Chagnon ne veut pas attendre plus longtemps pour clarifier la situation.

Le maire Chagnon a révélé au SOLEIL qu'il convoquait le président et le directeur général de la corporation Destination Rive-Sud, l'organisme qui doit assurer une concertation pour la prochaine séance de comité du conseil municipal, lundi soir. Le comité récemment constitué par la ville pour assurer une coordination avec Destination Rive-Sud sera aussi présent pour la discussion.

Les édiles de Lévis sont loin d'être rassurés, en effet, en ce qui concerne les fêtes qui se préparent pour l'été qui vient à grands pas. Ils ont promis la collaboration de la ville concernant des services relatifs à la protection et les travaux publics.

Il semble par ailleurs que Lévis n'a pas répondu favorablement à toutes les demandes, ou à tout ce que souhaitait la Corporation 1534-1984 pour sa prise en charge d'activités sur les quais de Lévis.

L'information est absolument déficiente. Destination Rive-Sud, par exemple, fuit les journalistes comme la peste; elle craint d'irriter des esprits susceptibles chez les élus et chez certains organismes qui préparent des projets pour l'été.



M. Vincent CHAGNON

EN FEVRIER

C'est le temps d'ACHETER

VOTRE NOUVELLE FOURRURE LALIBERTE!

LOT SPECIAL DE FOURRURES

Un bas prix extraordinaire dans la limite des quantités disponibles. Venez au plus tôt et faites votre choix parmi ces 6 fourrures:

- Manteaux en Rat musqué naturel
- Manteaux en Marmotte teinte vison
- Manteaux en Mouton de perse teint noir
- Manteaux en Opossum américain naturel
- Manteaux en jeune Renard naturel
- Manteaux courts en Chat sauvage teint noir.

VAL. JUSQU'À \$1699
SPECIAL LALIBERTE

\$899

Manteaux en Agneau rasé teint brun.

Spécial: \$499

Manteaux en Renard bleu naturel.

Spécial: \$799

Manteaux en Rat musqué naturel.

Spécial: \$1099

Manteaux en dos de Rat musqué naturel ou teint.

Spécial: \$1299

Manteaux en Chat sauvage (pleines peaux) naturel lustré.

Spécial: \$1499

Manteaux en Rat musqué naturel, peaux allongées.

Spécial: \$1699

Manteaux en Vison naturel, peaux allongées.

Spécial: \$1899

Manteaux en Loup naturel orné de Renard blanc.

Spécial: \$1999

Manteaux en Chat Ocelot naturel.

Spécial: \$2699

Manteaux en Chat sauvage entièrement naturel, peaux allongées. Qualité supérieure.

Spécial: \$2899

Manteaux en Vison naturel, peaux allongées, violet, perle, ranch foncé, demi-buff, etc.

Spécial: \$2999

Manteaux en Loup du Montana naturel.

Spécial: \$2799



PORTEZ VOTRE FOURRURE LALIBERTE LE JOUR MEME EN PROFITANT DE NOTRE PLAN MAISON 12 MOIS SANS INTERET

FINANCEMENT SUR PLACE SANS INTERMEDIAIRE VOUS NE PAYEZ QUE LA TAXE DE VENTE AU MOMENT DE L'ACHAT.

SI VOUS LE PREFEREZ UTILISEZ VOTRE PLAN MISE DE COTE SANS INTERET - LIVRAISON AUTOMNE '84

laliberté

MAIL CENTRE-VILLE QUEBEC 525-4841

- Grandeurs désassorties dans certaines fourrures
- Corrections d'ajustage gratuites
- Garantie d'un an avec police d'assurance
- Entreposage gratuit la première année

Pawley échoue dans sa tentative pour forcer un vote

WINNIPEG (CP, PC) — Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a échoué, hier, dans sa tentative de forcer la main du président du Parlement, M. Jim Walding. Ce dernier a catégoriquement refusé d'ordonner un vote en l'absence de l'opposition conservatrice, sur le projet de loi garantissant des services en français.

Le premier ministre Howard Pawley a déclaré hier aux journalistes qu'il n'y avait plus aucun moyen à sa disposition pour dénouer l'impasse sur cette question. Depuis jeudi, les députés conservateurs refusent de se présenter en Chambre pour voter sur ce projet de loi. M. Pawley a encore une fois lancé un appel aux conservateurs en leur demandant de mettre fin à leur boycottage. Le premier ministre a dit, par ailleurs, qu'il n'était pas question de remplacer le président bien qu'il se soit dit en total désaccord avec sa décision.

Viol du règlement

Dans sa réponse écrite à M. Pawley, le président Walding dit qu'il avait été étonné de la requête du premier ministre qui allait, selon lui, à l'encontre des règles parlementaires, ajoutant que la demande arrivait à un bien mauvais moment puisque la législature était justement à revoir la procédure touchant l'appel des députés pour les votes.

"Toute action unilatérale de ma part constituerait une trahison de l'impartialité de la présidence et minerait dangereusement l'intégrité du poste que j'occupe. Je ne peux accéder à votre requête et contrevenir à nos règles et procédures", a écrit M. Walding au premier mi-

nistre. Le président a refusé de rencontrer les journalistes pour discuter de son rôle.

M. Pawley, quant à lui, a été plus loquace. Il s'est dit déçu de la décision du président et a refusé d'accepter le motif invoqué. Selon M. Pawley, il n'y a rien dans les règles parlementaires manitobaines qui interdise au président d'ordonner un vote. Le premier ministre a d'ailleurs rappelé que M. Walding lui-même avait, le 8 février, qualifié d'abus du règlement le boycottage systématique des conservateurs.

Hier après-midi, les néo-démocrates se sont présentés en Chambre mais ils ont quitté les lieux une quinzaine de minutes plus tard, devant l'absence des conservateurs.

Offre des conservateurs

Le leader parlementaire des conservateurs Harry Enns a affirmé que le premier ministre Pawley avait prouvé qu'il ne comprenait pas la situation en s'attaquant au rôle du président. Selon M. Enns, M. Walding pourra difficilement rester à son poste même quand l'impasse aura été dénouée.

Plus tôt hier, le leader conservateur Gary Filmon avait écrit à M. Pawley pour lui suggérer un sous-amendement au controversé projet de loi. Le sous-amendement éliminerait toutes les références au français comme langue officielle et validerait toutes les lois adoptées en anglais. En échange, les conservateurs appuieraient la législation en faveur des services en français. M. Pawley a immédiatement rejeté l'offre, la comparant à une "demande de rançon formulée par un ravisseur".



M. Jim Walding, président du Parlement manitobain.



M. Howard Pawley, premier ministre du Manitoba.

Français au Manitoba Ottawa aura le dernier mot, avertit Trudeau

OTTAWA (CP-PC) — Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'approuver aux Communes toute résolution qui réduirait les droits proposés pour la langue française au Manitoba.

C'est là l'avertissement qu'a servi le premier ministre Trudeau aux Communes, quand il a été interrogé par le néo-démocrate Rod Murphy sur l'impasse au Parlement manitobain en rapport avec le projet de loi sur les droits des Franco-Manitobains.

"On doit se souvenir que tout amendement constitutionnel devra en bout de course revenir devant cette Chambre", dit M. Trudeau. "Je peux dire que ce parti ne supportera aucun amendement qui sera contre l'entente de mai ou qui n'aurait pas l'appui de la Société franco-manitobaine.

"Et j'aimerais que le gouvernement et les partis d'opposition au Manitoba

le sachent", a ajouté le premier ministre.

Intervention fédérale

M. Trudeau a dit que l'impasse existant au Manitoba pourrait provoquer une intervention du Parlement fédéral. L'an dernier, les libéraux fédéraux avaient placé le nouveau chef conservateur Brian Mulroney dans l'eau bouillante en l'obligeant à approuver une motion d'appui à l'enchaînement des droits des Franco-Manitobains dans la constitution, motion qui n'était pas bien vue des conservateurs de l'Ouest, que ce soit au plan provincial ou fédéral.

Hier, M. Mulroney a rapidement évité le piège qui s'annonçait, disant que la position de son parti était limpide et qu'il n'y avait aucune raison justifiant la rencontre des chefs de partis que souhaitait M. Trudeau. Ce dernier avait dit qu'il "pourrait être utile que les chefs des trois partis puissent se

rencontrer à nouveau afin de discuter si nous devons réaffirmer notre position de ne pas retraiter de l'entente de mai".

M. Mulroney a affirmé hier qu'il n'y avait pas de faits nouveaux justifiant une telle réunion et il a soutenu que le mouvement d'opposition aux droits des francophones manitobains était mené par deux militants du NPD, MM. Russ Doern et Herb Schultz.

Le chef néo-démocrate Ed Broadbent a protesté contre cette affirmation et a précisé que MM. Doern et Schultz avaient été expulsés du caucus néo-démocrate manitobain. "Nous on a eu le courage de mettre nos bigots dehors", a lancé M. Broadbent dans une allusion aux députés conservateurs fédéraux de l'Ouest qui ont exprimé leur opposition à la résolution du gouvernement de M. Pawley.

Par ailleurs, M. Broadbent s'est dit disposé à une rencontre des chefs des partis sur cette question.

Loi 101: Québec montre les contradictions fédérales

OTTAWA (d'après PC) — Le gouvernement fédéral demande aux tribunaux de donner une interprétation libérale ou restrictive de la charte des droits selon qu'il est ou non impliqué dans la cause.

C'est ce qu'a soutenu, hier en Cour suprême du Canada, le procureur du gouvernement du Québec, Me Jean Samson, au premier jour des audiences sur la constitutionnalité des dispositions de la loi 101 sur l'accès à l'école anglaise au Québec.

Le plus haut tribunal du pays est appelé à déterminer si le chapitre huit de la loi 101 est compatible avec les droits garantis par l'article 23 de la charte des droits.

En fait, la Cour déterminera si la "clause Canada" de la charte des droits a préséance sur la "clause Québec" de la loi 101, c'est-à-dire de savoir si les enfants dont les parents ont reçu leur éducation en anglais où que ce soit au Canada sont admissibles à l'école anglaise au Québec ainsi que le veut la constitution.

Selon Me Samson, le gouvernement canadien demande à la Cour d'intervenir positivement dans le dossier de la loi 101 — qui ne touche pas sa propre législation — et de déterminer quels sont les "moyens les moins préjudiciables" à l'égard des droits linguistiques garantis par la charte.

Mais pas plus tard que la semaine dernière, dans la cause sur les essais des missiles Cruise qui le touchait directement, le gouvernement fédéral affirmait plutôt que les décisions de ce type relèvent "d'un gouvernement élu et non des tribunaux", rappelle Me Samson.

Selon Me Samson, l'article un de la charte affirme que l'on peut restreindre les droits qui y sont garantis, à condition que ce soit fait de façon raisonnable et justifiable "dans le cadre d'une société libre et démocratique".

Le gouvernement fédéral, affirme Me Samson, ne peut dire que l'on doit laisser les décisions de nature politique aux élus et non aux juges dans la cause sur les essais du missile Cruise et prétendre, pour la loi 101, que le tribunal doit trouver "les moyens les moins préjudiciables" aux droits garantis par la charte.

Il n'existe qu'un "test" que peuvent employer les tribunaux, et c'est celui de l'article un et c'est cet article qu'invoque le Québec pour justifier les restrictions à l'accès à l'école anglaise au Québec.

De plus, affirme-t-il, le gouvernement du Québec était justifié d'intervenir pour protéger la langue et la culture française, entre autres parce que l'application de la "clause Canada" se serait traduite par un afflux d'é-

tudiants dans les écoles anglaises dans deux régions de la province, soit Montréal et l'Outaouais.

Dans cette dernière région, les effectifs des écoles anglaises auraient augmenté de 10,7 pour 100, soit près de 6,000 élèves, ce qui aurait, à toutes fins utiles, annihilé les effets de la loi 101.

À Montréal, cette clause aurait eu pour effet de faire augmenter de 2,9 pour 100 les effectifs des écoles anglaises, soit de plus de 7,600 élèves.

Cependant, l'avocat des commissions scolaires protestantes du Québec, Me Colin Irving — qui a tout juste eu le temps de commencer son exposé, hier après-midi —, a soutenu que l'article 23 de la charte ne fait que reprendre les propositions de réciprocité mises de l'avant par le gouvernement du Québec en 1977.

Le Québec se disait alors prêt à conclure des accords de réciprocité avec les autres provinces pour permettre à leurs ressortissants qui viendraient au Québec d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise, à condition que des droits équivalents à ceux de la minorité anglo-québécoise soient conférés à la minorité francophone de cette province.

Depuis, un amendement à la loi 101 permet au Conseil des ministres d'adopter un décret à cet effet si ces conditions sont remplies.

Claude Mathieu
a un complexe!

AUJOURD'HUI
MICHEL CHAMBERLAND
96, Fontenelle
Lévis

FAIT LA MANCHETTE
et gagne
30\$

LES HOMMES ÉLÉGANTS SE RETROUVENT AU CLUB.



Il est temps de vous imposer! Et rien n'égale notre complet Club. L'homme d'affaires soucieux de son apparence porte un complet Club, exclusif à H.R. En mélange de laine infroissable de la plus haute qualité, de style recherché et de confection superbe. Poches à rabat, fente à l'arrière et pantalons sans plis. Piqûres faites à la main, car tout comme nous, vous appréciez les détails raffinés. Disponibles en teintes de bleus, marine, gris ou brun roux. 295\$.

Place de l'Hôtel de Ville • Ouvert vendredis jusqu'à 21 h. • (2 heures de stationnement gratuit)
Place Ste-Foy • Ouvert jeudis et vendredis jusqu'à 21 h.

HOLT RENFREW

Voici ce que l'avenir vous réserve.

Solutions

Chaque travail a sa particularité. Voilà pourquoi ComputerLand vous offre des logiciels conçus pour le traitement de chiffres, de texte pour les prévisions et encore. Quel que soit votre travail, vous l'exécuterez plus facilement avec nos logiciels. Des solutions. Voilà ce que vous réserve ComputerLand. ComputerLand possède un réseau national de magasins situés dans les principales villes canadiennes. Pour connaître le magasin le plus près de chez vous, composez le (800) 361-0170. Adressez-vous à la téléphoniste 82.

ComputerLand
magasins d'ordinateurs
Faites connaissance avec l'avenir.

Montréal Westmount, 4160, Ste. Catherine ouest, Montréal, P.Q. H3Z 2Y5 (514) 933-4949
Québec, 888, rue St. Jean, Québec, P.Q. G1R 5H6 (418) 524-5265
Montréal Central, 2075, rue Université, Montréal, P.Q. H3A 2L1 (514) 845-0131
Sherbrooke, 2524, rue King ouest, Sherbrooke, P.Q. J1J 2E8 (819) 564-1534
Ste. Foy, 2600, Boulevard Laurier, Ste. Foy, P.Q. G1V 2L1 (418) 659-6540

Mouvement "Champ de Mars" Etudiants à la défense des Franco-Manitobains

par J.-Claude RIVARD

Ils ont entrepris de sensibiliser l'opinion publique au fait que les droits linguistiques et culturels des Franco-Manitobains sont gravement en danger.

pour prendre publiquement position.

Ils ont décidé de s'engager dans un débat essentiellement juridique, malgré ses connotations fortement politiques.

Ils ne sont pourtant que cinq étudiants de la faculté de droit de l'université Laval. Leur

détermination vaut cependant celle de 100: Daniel Garant, Alain Massicotte, Jean-François Pleau, Gilles Provençal et Paul Raymond.

Ils sont le cœur du mouvement "Champ de Mars" qui a commencé à étendre ses ramifications dans

les facultés et départements de l'université Laval, dans les universités montréalaises et même dans quelques universités ontariennes.

Pourquoi le nom "Champ de Mars"? Pour rappeler le centenaire prochain (1985) du rassemblement

massif, dans le Vieux-Montréal derrière sir Wilfrid Laurier et Honoré Mercier, de 50,000 Québécois qui ont publiquement réprouvé la pendaison du patriote manitobain Louis Riel.

Au troisième étage du pavillon De Koninck, la faculté de droit leur a offert un local: c'est un véritable centre de documentation où l'on scrute à la loupe journaux et revues, relativement au fait francophone au Manitoba. C'est là que s'élabore un plan concret d'action.

Les débuts

Comme à peu près tous les citoyens du Québec, ils se sont étonnés, tous cinq, que rien ne bouge au Québec pour attirer l'attention sur le sort réservé aux francophones du Manitoba, signale Alain Massicotte.

Comme première réaction, ils ont adressé une lettre ouverte aux journaux dénonçant le mouvement observé au Manitoba afin de tenter de neutraliser l'ac-



Gilles Provençal, Paul Raymond, Daniel Garant, Jean-François Pleau et Alain Massicotte sont le cœur du mouvement "Champ de Mars".

Jacques-Y. Morin exposera le point de vue du Québec

par J.-C. RIVARD

Le vice-premier ministre du Québec et ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, a formellement accepté d'être le premier invité du mouvement "Champ de Mars".

Il fera conséquemment connaître le point de vue officiel du Québec au sujet des problèmes linguistiques et culturels des francophones du Manitoba, au cours d'une conférence publique qu'il prononcera au pavillon De Koninck, de l'université Laval, le mardi, 28 février.

La nouvelle a été reçue avec beaucoup de joie, hier, par cette équipe d'étudiants en droit qui ont lancé ce nouveau mouvement pour sensibiliser l'opinion publique à la cause franco-manitobaine.

M. Jean-François Pleau, responsable des relations extérieures du groupe, a aussi fait savoir que le secrétaire d'Etat Serge Joyal avait aussi accepté de venir à Québec, pour exposer le point de vue fédéral, le vendredi, 23 mars.

"Champ de Mars" a aussi l'intention de sonder les convictions du ministre fédéral de la Justice MacGuigan, de même que celles du premier ministre Pierre E. Trudeau, attendus tous

deux à Québec, vers la même époque. Le premier viendra à l'université Laval pour traiter de la réforme de la loi du divorce; le second sera au Château Frontenac, participant à un colloque national de droit constitutionnel, où les feux seront centrés sur la réforme des institutions canadiennes.

Des projets

Il va sans dire que l'équipe d'étudiants qui donne actuellement naissance à "Champ de Mars" ne manque pas de projets.

Un macaron devrait bientôt faire son apparition, pour amasser des fonds. On espère qu'il aura autant de popularité que celui jadis lancé par les contrôleurs aériens préconisant "Du français dans l'air!"

Dans la région immédiate de Québec, il existe d'autres projets mixtes de sensibilisation et de financement. L'organisation de spectacles de boîtes à chansons avec des chansonniers francophones de l'Ontario et du Manitoba est dans cette même veine.

BOIS DE PLANCHER

CHENE
MERISIER
ERABLE

SPECIAL

N.B. En montre "Chêne en planche préfini"

LES PARQUETS DE LA CAPITALE Inc.
651-4432 2405, Dalton (Parc Colbert)
Sainte-Foy

Heures d'affaires: Du lundi au vendredi, 8h30 à 17h00

Pierrette Turgeon

a un complexe!

FORUM

sur
"Ma première maison"
le jeudi 23 février à 19h30

Sujets:

- Comment choisir sa maison
- Locataire ou propriétaire?
- Comment financer l'achat de sa première maison
- Les contrats notariés

QUEBEC 5500, des Grands Centre d'achats Lebourgneuf

SAINTE-FOY Auberge des Gouverneurs 3030, boul. Laurier

Faites faire votre grand ménage!

Nettoyage de tapis, murs, plafonds, planchers, fenêtres int. et ext., etc. dans maisons, appartements, commerces et autres.

Service rapide et de première qualité
Prix très concurrentiels
ESTIMATION GRATUITE

L'ENTRETIEN CHEVALIER
(Région de la ville de Québec)

1588 av. de Vitry, Québec - 529-3386

MOITIÉ PRIX... FAITES "TOUT NETTOYER"!

<p>CE COUPON DOIT ETRE PRESENTE AVEC VOTRE NETTOYAGE</p> <p>PANTALONS ou JUPES ORDINAIRES (sans pli) Rég. 3,00\$ SPECIAL 1 50\$</p> <p>Offre valable jusqu'au 03 mars 1984 Betty Brite</p>	<p>CE COUPON DOIT ETRE PRESENTE AVEC VOTRE NETTOYAGE</p> <p>COUVRE-LIT Rég. 7,00\$ SPECIAL 3 50\$</p> <p>Offre valable jusqu'au 03 mars 1984 Betty Brite</p>	<p>CE COUPON DOIT ETRE PRESENTE AVEC VOTRE NETTOYAGE</p> <p>MANTEAUX (sans garniture) Rég. 7,00\$ SPECIAL 3 50\$</p> <p>Offre valable jusqu'au 03 mars 1984 Betty Brite</p>	<p>CE COUPON DOIT ETRE PRESENTE AVEC VOTRE NETTOYAGE</p> <p>ROBES ORDINAIRES Rég. 5,00\$ SPECIAL 2 50\$</p> <p>Offre valable jusqu'au 03 mars 1984 Betty Brite</p>
---	---	--	---

Les Nettoyeurs Betty Brite

SERVICE 24 HEURES
NETTOYAGE A SEC
LAVAGE DE CHEMISES

Notre service rapide et professionnel de nettoyage à sec de vêtements, à des prix compétitifs.

PLACE STE-FOY, boul. Laurier, Ste-Foy
PLACE BOURG-ROYAL, 80e Rue est
GALERIES CHARLESBOURG, 1re Avenue
QUEBEC, 244, rue Crémazie ouest
PLACE JEAN-TALON, Orsainville
CARREFOUR ROCHETTE, Beauport
CARREFOUR DU PLATEAU, Villeneuve
CENTRE D'ACHATS VAL-BELAIR
COOPRIX, 250, ch. St-Louis, Loretteville
PLACE SEIGNEURIALE, face boul. de la Capitale
VOÛTE: 230, Marie-de-l'Incarnation et aussi, Nettoyage à sec et réparation

SERVICE ET QUALITE

Surveillez notre concours MINI-BINGO à CHRC du 27 février au 28 avril

commission scolaire Régionale de Tilly

INSCRIPTION OBLIGATOIRE DES ÉLÈVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1984-85

- Tous les élèves qui fréquenteront en 1984-85 une école de la commission scolaire régionale de Tilly doivent remplir le formulaire de demande d'admission et d'inscription avant le 1er mars 1984.
- Ce formulaire est complété par les parents ou par l'élève, s'il est majeur.
- Dans toutes les écoles de la Commission, l'inscription aura lieu entre le 20 et le 29 février 1984. L'élève qui fréquente déjà une école de la Commission scolaire s'inscrit à cette école. L'élève de l'extérieur s'inscrit à l'école qu'il fréquentera l'an prochain.
- Chacune des écoles remettra aux élèves le formulaire d'inscription. Des formulaires sont également disponibles au bureau des Services éducatifs (657-3081).
- Les élèves de niveau primaire qui passent au secondaire obtiennent des formulaires d'inscription auprès de l'école primaire qu'ils fréquentent.
- Pour tous renseignements supplémentaires:
LES SERVICES ÉDUCATIFS (657-3081)

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
Pierre R. Tremblay, avocat

L'Orient à vos pieds

Imaginez un instant de posséder tout le charme et l'exotisme des pays d'Orient à vos pieds! Des soldes époustouflants font actuellement rage chez Rochette. Profitez de réductions de 10 à 50% sur l'inventaire.

ÉMILIE ROCHETTE

LE SPÉCIALISTE DU TAPIS
555, de la Couronne - Au pied de la côte d'Abraham - Tél.: (418) 529-4164

VENTE 28 JOURS/ROCHETTE

ÉCOLES SECONDAIRES

LES COMPAGNONS DE CARTIER (Ste-Foy) 657-3252

BEAURIVAGE (St-Agapt) 888-3961

LE CAMPUS (Ste-Foy) 656-6860

L'AUBIER (St-Romuald) 839-9468

PAMPHILE-LEMAY (Ste-Croix) 926-3205

LES ETCHÉMINES (Charmy) 832-4651

KATIMAVIK (pour anglophones Ste-Foy) 656-6581

POLITIQUE

Loi fédérale sur la santé La C.-B. a trouvé une esquive, admet Bégin

OTTAWA (PC, UPC, CP) — La ministre fédérale de la Santé, Mme Monique Bégin, a admis hier que le gouvernement de la Colombie-Britannique avait trouvé un moyen de contourner la loi fédérale sans risquer d'être pénalisé.

Le gouvernement de Victoria a décidé d'imposer une hausse de l'impôt sur le revenu pour faire face à la hausse croissante des coûts des soins de santé. Cette démarche ne va pas à l'encontre de la loi fédérale qui veut pénaliser les provinces imposant des frais modérateurs dans les hôpitaux ou qui autorise la surfacturation par le corps médical.

Mme Bégin a affirmé hier que la Colombie-Britannique avait plutôt décidé de pénaliser ses contribuables. Toutefois, elle a été forcée d'admettre qu'elle ne pouvait rien faire pour empêcher la décision de la province d'être mise en pratique.

Le gouvernement de Victoria a affirmé qu'il avait dû imposer cette hausse d'impôt en raison de l'insuffisance de la contribution fédérale aux soins de santé.

Le rôle d'Ottawa

Le gouvernement de l'Alberta, dans un mémoire soumis au comité des Communes qui étudie le projet de loi de Mme Bégin, a d'ailleurs également insisté hier sur le pourcentage à la baisse de l'aide fédérale. Le gouvernement d'Edmonton a soutenu qu'Ottawa devrait payer la moitié des frais de santé. À titre d'exemple, les représentants de ce gouvernement provincial ont dit que le fédéral avait payé \$217 millions à l'Alberta en 1977-1978 quand le coût total des soins de santé avait été de \$822 millions. En 1983-1984, l'aide fédérale a augmenté à \$400 millions mais les frais globaux ont fait un bond à \$2,8 milliards. Selon le gouvernement albertain, la diminution de la participation réelle du fédéral et la hausse énorme des coûts des programmes de soins constituent "la véritable menace pesant sur l'assurance-maladie."

Appuis à Johnson

Par ailleurs, deux organismes ont accordé hier leur soutien au

ministre québécois des Affaires sociales Pierre-Marc Johnson dans son opposition au projet de loi fédéral.

Dans un communiqué diffusé hier, l'Ordre des optométristes du Québec dit que le projet aurait des "effets préjudiciables" pour le Québec. Selon l'ordre, le fédéral "s'arroge le droit exclusif et unilatéral de déterminer ce qui constitue les services assurés tandis que le régime actuel reconnaît la nécessité d'une consultation et d'une concertation avec les provinces".

L'Association des directeurs de départements de santé communautaire, dans une lettre à Mme Bégin, s'élève également contre le projet fédéral.

Selon l'association, le projet remet en cause plusieurs acquis du programme de santé québécois et semble "trop orienté vers la mise en place d'un système de contrôle du réseau des soins, lorsqu'en réalité, le système n'a qu'une influence mineure sur l'état de santé d'une population".



Mme Geneviève Baril-Gingras, du Regroupement autonome des jeunes: l'occupation est levée, mais l'opposition n'est pas dissoute.

L'opposition à Jeunes volontaires est maintenue

par Michel CORBEIL

L'occupation des locaux du centre Travail-Québec, sur la rue Saint-Vallier, à Québec, s'est terminée discrètement lundi soir, mais l'opposition à Jeunes volontaires n'est pas dissoute.

L'indication a été fournie hier par Mme Geneviève Baril-Gingras, membre du Regroupement autonome des jeunes (RAJ), un des groupes qui ont occupé les locaux durant cinq jours.

"Nous sortons parce que le moyen n'était plus efficace, a-t-elle avancé. Mais il y a d'autres moyens, dont certains en relation avec le Front commun des assistés sociaux (de la province)."

Les occupants exigeaient le retrait de Jeunes volontaires au profit de programmes de création d'emplois permanents et dûment rémunérés et la majoration de l'aide sociale versée aux moins de 30 ans. Ils réclamaient une rencontre avec le premier ministre René Lévesque, mais ils ont dû se contenter d'une rencontre avec la ministre Pauline Marois, lundi.

"Les gens n'ont pas tellement le goût de se faire répéter les mêmes choses: c'est clair que le ministre dit non à toutes nos demandes." Le groupe est-il ressorti désabusé? "Nous ne nous attendions pas à grand-chose, a conclu Mme Baril-Gingras. Nous sortons pour changer nos moyens d'action et essayer de nous coordonner avec d'autres régions."

Réorientation des jeunes: Marois somme Ottawa de répondre

par Michel DAVID

Faute d'une réponse positive d'Ottawa, le gouvernement du Québec envisage maintenant de réduire de moitié son programme de réorientation des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale, qui pourrait ne toucher que 30.000 jeunes, au lieu des 60.000 originellement prévus.

Lasse des tergiversations fédérales, la ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, Mme Pauline Marois, a expédié hier à la ministre de la Santé et du Bien-être du Canada, Mme Monique Bégin, un télégramme l'informant qu'à défaut d'une confirmation formelle et immédiate de la participation d'Ottawa au programme annoncé à la mi-novembre, le Québec agirait seul.

Au cabinet de Mme Marois, on s'interroge sur les raisons du mutisme observé par le gouvernement fédéral, puisque les discussions entre fonctionnaires des deux ordres de gouvernement semblaient avoir aplani toutes les difficultés dès la fin de décembre. Tout semble actuellement suspendu à une importante rencontre qui se tient aujourd'hui même à Ottawa entre Mme Monique Bégin et le ministre canadien des Finances, M. Marc Lalonde.

Entre-temps, à Québec, le Conseil des ministres examinera dès ce matin les diverses solutions que les fonctionnaires de Mme Marois ont élaboré dans le cas où le gouvernement fédéral refuserait sa participation.

Le projet initial, qui constitue une des pièces maîtresses du plan de relance annoncé en novembre, prévoit la réorientation de 60.000 jeunes: 10.000 "dérocheurs" retourneraient à l'école, 30.000 bénéficieraient de stages en entreprise et 20.000 autres s'occuperaient à des travaux de type communautaire, moyennant une majoration de \$100 à \$150 de leurs prestations d'aide sociale.

Québec espère que le gouvernement fédéral contribuera pour plus de \$100 millions au projet. Sinon, la ministre Pauline Marois a expliqué au SOLEIL, hier, que l'ensemble du programme devra être aménagé dans le cadre des crédits que le Québec a décidé d'y consacrer, soit \$200 millions. Le nombre de jeunes touchés sera cependant réduit de moitié.

C'est que le Québec doit assumer seul les frais d'encadrement du volet le plus intéressant mais aussi le plus coûteux du programme, celui des stages en entreprises, dont la mise en oeuvre nécessitera un personnel important, notamment pour négocier avec les entreprises.

Ce volet ne saurait être mis de côté puisque les sondages indiquent qu'il s'agit — et de loin — du plus populaire chez les jeunes. Quelle que soit la façon dont le programme est aménagé, le nombre de participants diminuera donc de façon importante si Ottawa n'y participe pas.

Le PQ-Saguenay fait plusieurs réclamations

BAIE-COMEAU — Les militants du Parti québécois de Saguenay n'y sont pas allés avec le dos de la cuiller à l'occasion de leur congrès, en fin de semaine, en réclamant entre autres que l'État québécois établisse un pouvoir de taxation des municipalités sur les barrages d'Hydro-Québec.

Les militants péquistes ont également réclamé l'abrogation de la loi 111 et la réouverture des décrets sur les tâches en milieu scolaire.

Dans leur esprit, au terme d'une autre résolution, une majorité des sièges à l'Assemblée nationale lors des prochaines élections générales sera suffisante pour préparer l'accès du Québec à l'indépendance.

Ces résolutions seront débattues à nouveau lors du congrès régional qui réunira les délégués de Saguenay et Duplessis à Baie-Comeau les 24 et 25 mars.

8^e VENTE ANNIVERSAIRE

se terminant
le samedi
25 février



BALANÇOIRE
DOREL
34⁸⁸\$



Ensemble
3 MORCEAUX
incluant

- couchette 30" x 54"
- matelas à ressorts
- commode 4 tiroirs

237\$



Dépositaires des
POUSSETTES

ABRICA - QUESTOR
SYLVERCREST - PEREGO
JORDANI - MAXI - TAXI

DES RÉDUCTIONS
de 10% à 50%
(DES PRIX PROPOSÉS PAR
LES COMPAGNIES)
sur les meubles en magasins



Nous
sommes
dépositaires
des
meubles
tubulaires

ANNISCO

CETTE VENTE
SE TIENT À
CHARLESBOURG
ET À LÉVIS



TABLE À LANGER
DOREL
avec bain, no 5002-93
59⁸⁸\$



PARC
DOREL
no 4040-93
54⁸⁸\$



SIÈGE D'AUTO
DOREL
Nylon brosse, couleurs
bleu, bourgogne et brun
49⁸⁸\$

ameublement

le
petit
PRINCE
Inc.

PLAN MISE DE COTE — VISA —
MASTERCARD — PLAN BUDGETAIRE

LE SEUL VRAI SPÉCIALISTE DE MEUBLES
ET ACCESSOIRES POUR ENFANTS À PRIX
D'AUBAINE — AUCUN PRIX N'EST DONNÉ PAR TÉLÉPHONE

155, route Kennedy, Lévis
835-1825

245, 71e Rue est, Charlesbourg
628-3583

Livraison gratuite à l'achat de \$50 et plus

LE PLUS
GRAND CHOIX
DE MEUBLES
POUR ENFANTS

Mulroney: Trudeau ne partira pas

M. Brian Mulroney, le chef conservateur, est convaincu que son parti fera une très grande percée au Québec si l'avocat torontois John Turner décroche la succession du premier ministre, M. Pierre Trudeau, à la tête du Parti libéral du Canada.



richard daignault à Ottawa

Au cours d'une entrevue avec le journal LE SOLEIL, M. Mulroney a dit que M. Trudeau est de loin l'homme politique le plus puissant au Québec.

La popularité des libéraux fédéraux au Québec a décliné, mais M. Trudeau demeure l'homme qui retient l'estime d'un grand nombre de Québécois, dit M. Mulroney.

Qui plus est, l'avalanche de rumeurs qui déferle sur la capitale du pays depuis plus de six mois voulant que M. Trudeau démissionne d'une semaine à l'autre n'émeut aucunement M. Mulroney.

"A mon avis, c'est M. Trudeau qui dirigera le Parti libéral lors de la prochaine élection fédérale; à tout événement de tous les noms que l'on énumère depuis quelques mois pour lui succéder il n'y en a pas un qui possède son expérience, ses qualités et ses talents", estime M. Mulroney.

Au Canada anglais le Parti libéral n'a aucune chance de relever sa cote de popularité, peu importe qui prendrait en main les destinées du parti. Mais au Québec, pense M. Mulroney, la situation est différente et M. Trudeau pourrait y sauver la députation libérale.

"Je pense que si M. Trudeau demeure en poste, les conservateurs feront des gains au Québec, des gains intéressants, car les Québécois ne veulent plus mettre tous leurs oeufs dans le même panier", dit M. Mulroney.

"La-dessus, les Québécois savent qu'il faut que ça change. Qu'est-ce que cela a donné au Québec de voter en bloc pour les libéraux? Cela a donné des coups comme celui de l'accord constitutionnel, le chômage le plus catastrophique, un climat d'hostilité et le célèbre projet de loi S-31 auquel nous nous sommes objectés."

Faillite du PN

J'ai dit au chef conservateur que les péquistes seraient de la partie, lors des prochaines élections, par le biais du Parti nationaliste.

M. Mulroney ne voit rien d'inquiétant de ce côté, estimant que le PN est une faillite et que le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, le sait.

Mais M. Lévesque n'a-t-il pas déclaré, dis-je, que les Québécois n'auraient rien à gagner en votant conservateur? Et que ferait le chef conservateur si le Québec déclenchait une élection dont l'enjeu serait l'indépendance? M. Mulroney répond:

"Bien! Comme Québécois j'ai l'intention de m'impliquer d'abord en votant. Je n'ai pas l'intention de m'impliquer autrement, s'il s'agit d'une élection purement provinciale.

"Moi, j'ai l'intention de m'occuper de mes oignons au fédéral et je dis que M. Lévesque aurait intérêt à s'occuper des siens."

"Ceci étant dit, s'il y a une question nationale — entre guillemets — qui est soulevée et qui m'intéresse, comme Québécois et comme Canadien, j'ai l'intention de m'immiscer là-dedans bien sûr."

"Je suis heureux de constater le fait que M. Lévesque voit la faillite de son mouvement provincial, le PN. Moi je dirige un mouvement politique national, j'ai un appui important d'un bout à l'autre du pays, même au Québec."

En 1980, seulement 12 pour 100 des électeurs québécois ont voté pour les conservateurs mais, dit M. Mulroney, les récents sondages accordent jusqu'à 40 pour 100 du vote à son parti.

"Le fait d'avoir, comme premier ministre du Canada, un autre Québécois capable de dialoguer directement avec la population québécoise sur n'importe quelle question, n'importe quand, n'intéresse pas M. Lévesque."

"Je suis un citoyen du Québec à part entière, tout autant que M. Lévesque, et ça ne fait pas son affaire naturellement."

"Il a déjà dit, lors du congrès conservateur, que sa préférence allait vers un chef conservateur unilingue anglophone d'une autre province. Je le comprends. Mais qu'est-ce que vous voulez, on a pas tout ce qu'on veut dans la vie. M. Lévesque doit savoir ça."

Faux départ

Une sorte d'hystérie collective s'est emparée des journalistes de la capitale, hier, voulant que le premier ministre annonce sa démission aujourd'hui.

Inutile de dire que ces rumeurs ne sont fondées sur autre chose que les spéculations de quelques députés.

M. John Reid, le représentant libéral de Kenora-Rainey River, m'a dit: "Les journalistes entendent tellement de bruits qu'ils y croient à la longue".

M. Reid, partisan du départ de M. Trudeau, croit que le premier ministre a un bon mois devant lui avant de prendre une décision.

"Après un mois, la situation pourrait se corser, s'il n'annonçait pas sa démission", a prédit le député ontarien.

De source sûre, LE SOLEIL a appris qu'un communiqué officiel annoncera d'ici une semaine la guérison de Mme Jeanne Sauvé, désignée par le premier ministre pour devenir le gouverneur général du Canada. Mme Sauvé est complètement remise depuis plus d'une semaine. On ne veut pas l'annoncer toutefois trop longtemps avant que l'Hôpital Général d'Ottawa lui donne son congé.



M. Leo BARRY

Une défection pour Peckford

SAINT-JEAN, Terre-Neuve (CP) — La course à la direction du Parti libéral terre-neuvien a finalement été lancée hier... par un conservateur.

M. Leo Barry, l'ancien ministre de l'Énergie dans le cabinet Brian Peckford, a annoncé hier son adhésion au Parti libéral, après deux années d'exil comme simple député ministériel.

Bien qu'il ait refusé d'énoncer clairement ses ambitions politiques, il semble certain qu'il sera candidat au congrès de direction prévu pour octobre. Les libéraux n'ont que huit sièges au Parlement, contre les 44 détenus par les conservateurs. Depuis la dernière élection, le Parti libéral a un chef intérimaire, M. Steve Neary. Le chef du parti, M. Len Stirling, n'avait pu se faire élire au dernier scrutin, tenu en avril 1982, et avait alors remis sa démission.

POLITIQUE

L'Opposition voulait une liste

Roberts en dépose 2 caisses

OTTAWA (PC) — Devant des conservateurs fulminants qui l'accusaient de noyer le poisson, le ministre de l'Emploi John Roberts a déposé, hier, aux Communes deux caisses enrubannées contenant les listes des 55,000 projets de création d'emplois, à la suite des accusations de favoritisme des Tories.

A sa sortie de la Chambre, M. Roberts a soutenu que le gouvernement ne voulait pas voir les conservateurs affirmer que des informations demeuraient confidentielles.

"Les gens comprendront exactement ce qu'il est en train de faire", a répliqué le député conservateur David Crombie, accusant le ministre Roberts de "se moquer du Parlement".

Depuis quelques semaines les conservateurs attaquaient le gouvernement pour avoir privilégié les circonscriptions libérales pour les subventions destinées à la création d'emplois. Mais alors que les Tories réclamaient une liste des 844 projets approuvés en novembre aux termes du programme de stimulation immédiate de l'emploi, le ministre Roberts les a enfoncés sous la masse de chiffres de 55,000 projets à travers le pays.

Pour le critique conservateur en matière d'emploi, M. James McGrath, il faudra au moins une semaine pour

passer à travers de la masse d'informations. Quant au leader du NPD en Chambre, M. Ian Deans, il est clair qu'avec ses listes de milliers de pages le ministre Roberts a "clairement tenté de cacher les informations que la plupart d'entre nous cherchons". "Cela n'apparaîtra pas sur les listes, mais quand vous additionnez les dollars et le nombre de projets, je pense qu'il deviendra clair que c'est ce qui s'est passé", a-t-il ajouté.

Mais à la lecture du résumé d'information compilé par le bureau de M. Roberts, il semble que les fonds ont été distribués proportionnellement au taux de chômage.

Soutenant que son ministère ne compilait pas de chiffres sur la base des circonscriptions, le ministre Roberts a affirmé, hier, que les fonds avaient été répartis équitablement sur une base régionale.

La compilation réunit toutefois des programmes qui n'ont jamais fait l'objet d'accusation de favoritisme. Une fois tous les fonds additionnés, le Québec, presque entièrement libéral, reçoit 31 pour 100 des fonds avec 30 pour 100 des chômeurs, l'Ontario en reçoit 24 pour 100 comptant pour 30 pour 100 des sans-emplois, l'Alberta compte 9 pour 100 des chômeurs mais ne reçoit que 4.4 pour 100 des fonds.



Négociateur sollicité

OTTAWA (PC) — Un adjoint du chef conservateur, Brian Mulroney, a déclaré hier qu'il était possible que l'avocat de Chicoutimi, M. Lucien Bouchard, soit l'un des candidats de ce parti à la prochaine élection. En 1979 et en 1982, Me Bouchard a agi comme négociateur en chef du gouvernement québécois avec les fonctionnaires.

Directive

OTTAWA (PC) — Une directive de la Commission de la fonction publique du Canada a établi que les fonctionnaires fédéraux ne peuvent faire campagne pour ou contre un parti politique mais qu'ils peuvent leur fournir de l'argent.

Dénonciation

OTTAWA (PC) — Le vérificateur général, Kenneth Dye, a dénoncé hier la décision du gouvernement de signer un bail de \$120 millions (\$1 million par mois) dans un édifice qui ne sera pas occupé avant des mois.

Achetez le 1er litre

et on vous donne le 2e gratuitement

C'est une offre aussi irrésistible que le goût de cette nouvelle boisson. Offerte en 4 saveurs — pomme, orange, fruits mélangés et raisin, la boisson aux fruits Tang contient du vrais jus de fruit et vous désaltère comme pas une ne sait le faire. Alors profitez de cette offre de 2 litres pour le prix d'un en découpant le bon ci-contre. C'est vraiment le meilleur moyen d'attraper la folie Tang!*

Achetez 1 litre de boisson aux fruits Tang* et on vous donne le 2e gratuitement.

Au détaillant, General Foods Inc. vous remboursera 1.20 \$ pour 1 carton de 1 litre de boisson aux fruits Tang, plus les frais courants de manutention en vigueur, à la condition que vous ayez reçu ce bon de votre client à l'achat d'un carton de 1 litre de boisson aux fruits Tang et que vous lui ayez remis gratuitement un autre carton de 1 litre de boisson aux fruits Tang. Toute autre utilisation constitue une fraude. L'omission de fournir sur demande à General Foods Inc. une preuve satisfaisante que vous avez observé ces conditions, pourra annuler le bon. Cette offre prend fin le 29 septembre 1984.

LaFolie Tang

*Marque déposée de General Foods Inc.

Orange, pomme, raisin et fruits mélangés

BON DE MAGASIN

007202981224

Laval: nouveaux services aux handicapés

par J.-Claude RIVARD

Les étudiants handicapés qui fréquentent l'université Laval auront dorénavant de nouveaux outils à leur disposition.

Une équipe d'étudiants a, d'une part, présenté, hier midi, au recteur Jean-Guy Paquet, le premier exemplaire d'un nouveau guide d'accessibilité, destiné aux personnes

handicapées qui doivent quotidiennement se déplacer, en fauteuil roulant, d'un pavillon à l'autre, sur le campus.

De son côté, la bibliothèque générale de l'université a annoncé l'acquisition récente d'une téléviseuse, d'une machine à écrire braille, d'enregistreuses et d'ouvrages de consultation en braille,

grâce à un don de la Fondation Laval.

Le recteur Paquet s'est dit heureux de ces initiatives, d'autant plus que l'université Laval s'est déjà acquise la réputation d'être l'une des universités québécoises les mieux adaptées aux conditions de vie des personnes handicapées.

Un guide

C'est au cours de l'été dernier qu'une équipe d'étudiants supervisée par Marie-Claude Chouinard a réalisé, dans le cadre d'un projet Été-Canada, un inventaire de tout ce qui existe, sur le campus de l'université, pour faciliter l'accès des bureaux, des salles de cours, des couloirs souterrains, des ascenseurs, des salles de toilette, des téléphones, des distributrices, etc.

La brochure, abondamment illustrée, et qui doit être bientôt distribuée à l'université, de même que dans les cégeps, doit ses dessins à Georges Cloutier, ses graphiques à Danielle Bériau et ses textes à Bruno Lacroix et Marie LeBrun.

Le coût d'impression a été assumé par Vie étudiante, au chapitre du programme "projets de milieu".

La brochure ne signale évidemment pas que les services accessibles: certains obstacles architecturaux y sont également mis bien en évidence.

Le recteur Paquet estime qu'il s'agit là d'un service rendu à l'administration universitaire, pour contribuer à leur élimination éventuelle.

M. Louis-Philippe Houyoux, responsable des collections à la bibliothèque, a, pour sa part, annoncé que les nouvelles pièces d'équipement pour handicapés visuels seront accessibles, près de 80 heures par semaine, au quatrième étage du pavillon Bonenfant (audiovidéothèque).

Alors que la machine à écrire en braille est déjà bien connue des non-voyants qui ont déjà appris cet alphabet, la téléviseuse est plus spécialement destinée aux mi-voyants. Il s'agit d'une caméra avec écran où un jeu de lentilles permet d'agrandir à volonté chaque mot d'un texte.

Les enregistreuses sont destinées aux bénévoles qui lisent en enregistrant pour leurs confrères et consœurs, de même que pour faciliter l'audition sur place des enregistrements. Une machine à écrire ordinaire y complète l'équipement.

Au nombre des ouvrages de référence en braille, se trouve entre autres un dictionnaire français-anglais.



Photo Paul Laliberte, université Laval

Une machine à écrire en braille destinée aux non-voyants.



Photo Paul Laliberte, université Laval

Le mi-voyant n'a qu'à placer sur sa table de lecture le texte dont il veut agrandir chacun des mots.

Les universités ont trop d'espace (Conseil du trésor)

(D'après PC) — Les universités québécoises vivent encore à l'heure des "vaches grasses" et disposent de trop d'espace pour leurs besoins, estime-t-on au secrétariat du Conseil du trésor (SCT).

Jugeant désuètes et trop coûteuses les normes utilisées pour établir les besoins en espace du réseau universitaire, une étude du conseil recommande de réduire de 25 pour 100 au cours des dix prochaines années les demandes du ministère de l'Éducation à ce chapitre.

Si elle était retenue, cette recommandation remettrait immédiatement en question plusieurs projets d'agrandissement ou de réaménagement des établissements universitaires présentés par le ministère dans son plan d'équipement des prochaines années.

L'étude, dont copie a été obtenue par la Presse Canadienne, indique d'abord qu'entre 1977 et 1982, les universités québécoises ont dépensé, en investissements, une moyenne de \$630 par étudiant à temps plein, contre \$275 seulement en Ontario.

Cet écart a amené le SCT à réévaluer les normes permettant d'établir les besoins en investissements universitaires.

"Les normes actuellement uti-

lisées par le MEQ, écrivent les auteurs du document, se fondent encore sur des études ou des statistiques datant de la fin des années 60, période de vaches grasses et de développement tant au chapitre de l'économie nationale que pour les dépenses gouvernementales."

Ils rappellent que l'espace réservé à une personne a diminué de 50 pour 100 depuis cinq ans dans les édifices publics.

Ils s'étonnent donc de constater que les normes utilisées par le ministère ont échappé jusqu'à maintenant à toute forme de réévaluation et de compression, d'autant plus, soulignent-ils, qu'à l'analyse, elles "surestiment largement les besoins en espace du réseau universitaire."

Pour appuyer ses assertions, le SCT a vérifié le taux réel d'utilisation des places disponibles dans les salles de cours des établissements universitaires.

Ainsi, les salles de cours ne sont utilisées qu'à 35 pour 100 de leur capacité le matin, 28 pour 100 l'après-midi et 31 pour 100 le soir.

Plus de 200 articles ont été soldés—jusqu'à

40% de rabais

JOUETS, JEUX, ARTICLES POUR BÉBÉS... UN APERÇU SUR LES INNOMBRABLES AUBAINES À RÉALISER CHEZ NOUS



RABAIS \$40.
129⁹⁹

COUR. 169.99

Appareil principal Intellivision II à commandes manuelles amovibles, disques de contrôle 16 sens. Sons réalistes... même harmonie à 3 parties. Avec cartouche Lock 'n' Chase GRATIS. Magasinez dès maintenant et profitez de ces aubaines!

Cartouches Intellivision à prix d'économie incroyables
Rabais jus. \$23

CARTOUCHE	ÉTAIT	ICI
Buzz Bomber	37.99	14.99
Course d'auto	34.99	14.99
Sk	34.99	11.99
Hockey	34.99	16.99
Base	34.99	12.99
Golf	34.99	12.99
Donjons et Dragons	39.99	12.99



RABAIS \$10.
169⁹⁹

COUR. 179.99

Ordinateur domestique système de jeu vidéo aux possibilités infinies. Son graphique réaliste. Manette 8 sens; commande 12 touches—même une cartouche est comprise, gratis. ET, nouveaux bas prix sur logiciels et cartouches en magasin.



229⁹⁹

Atari 600XL à grande mémoire 16K. 255 couleurs vives. 4 voix indépendantes. Langage BASIC intégré. Son circuit processeur aux possibilités infinies en font un ordinateur domestique inégalé.

569⁹⁹

Atari 1025, 80 colonnes. Imprimante rapide par points (40 caractères par seconde, en mode standard) pour modes standard, condensé ou étiré. Se branche directement sur l'Atari 600XL (à gauche).

Vente de cartouches Atari
Rabais jus. \$11

CARTOUCHE	ÉTAIT	ICI
Dix	55.99	44.99
Galaxien	55.99	44.99
Défendeur	55.99	44.99
E.T. Phone Home	55.99	44.99
Spelling Game	32.99	29.99
Intro. to Prog. Eng.	47.99	39.99
Alphabet	109.99	99.99
Donkey Kong	55.99	48.99
Asteroids	47.99	37.99
Star Raiders	47.99	37.99
Missile Command	55.99	48.99
Star Raiders	55.99	48.99
Space Invaders	47.99	39.99
Parman	55.99	48.99
Air Race	42.99	34.99
Frogger	52.99	49.99
Q-Bert	52.99	49.99
Super Cobra	89.99	67.99
Popeye	52.99	49.99

Henri Perron

a un complexe!

RAPPEL

16 mars: Date limite pour le dépôt des mémoires sur le projet de loi 58.

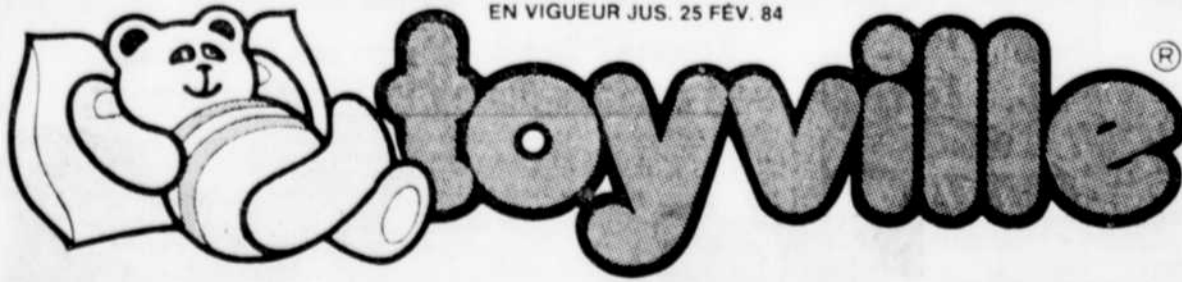
Le ministère de la Justice du Québec tient à rappeler que la Commission parlementaire sur le **Droit des biens** (Loi 58, portant réforme au Code civil du Québec du droit des biens) se déroulera **les 27, 28, 29 et 30 mars 1984**. Les travaux se dérouleront à compter de 10 heures à la salle 81 le 27, et au Salon rouge les 28, 29 et 30 mars.

Cette commission s'inscrit dans le cadre de la réforme du Code civil et portera notamment sur le droit de la propriété, sur la copropriété et, de manière générale, sur l'utilisation des biens, meubles ou immeubles.

Les personnes et les groupes intéressés qui désirent faire des représentations sont invités à s'inscrire au plus tôt au Secrétariat des Commissions parlementaires. Les mémoires, accompagnés d'un bref résumé devront être soumis en cent exemplaires au plus tard, **le vendredi 16 mars à 17 heures**.

Pour le dépôt des mémoires ou pour obtenir plus de renseignements, communiquer avec le secrétaire de la Commission:

Monsieur François Côté
Secrétariat des Commissions
Bureau 11
Hôtel du Parlement
Québec, P.Q.
G1A 1A4
Tél.: (418) 643-2722
Télex: 651-2216



TOUS, TOUS LES JOUETS DE MES RÊVES

POLITIQUE DES PRIX
NOUS NOUS ENGAGEONS À VOUS DONNER SATISFACTION
Le prix de nos spéciaux est garanti être plus bas qu'ailleurs. Si dans les 7 jours, le même article est annoncé moins cher ailleurs, apportez-nous votre preuve d'achat de Toyville et l'annonce du concurrent. Nous nous ferons un plaisir de vous rembourser la différence.

1555, boul. Le Corbusier, Laval, P.Q. 4625, boul. Jean-Talon est., St-Leonard, P.Q. 345, boul. Taschereau, Greenfield, Park Centre, Longueuil, P.Q. 3399, boul. des Sources, Dollard-des-Ormeaux, P.Q. 2700, boul. Laurier, Ste Foy, Québec

Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Direction des Communications

DOSSIERS



Les arcades (3)

Les arcades ne sont pas coupables de tous les maux, loin de là. Même que les éliminer ne solutionnerait en rien le problème de désœuvrement des jeunes.

par Louise LEMIEUX

"L'arcade n'est pas un milieu sain pour les jeunes, c'est vrai. Mais il ne faut pas se leurrer, elle est un produit de notre société. L'arcade n'a rien créé. Elle répond à un besoin, c'est tout. Si on l'élimine, il y aura autre chose pour prendre la relève", soutient Pierre Racette, praticien social à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) à Québec.

Même si l'arcade est souvent source de criminalité chez les jeunes, il ne la condamne pas pour autant. On retrouve souvent des clients assidus de l'arcade parmi les délinquants. Par contre, un bon pourcentage de jeunes voleurs n'a jamais mis les pieds dans ce genre d'établissement.

S'affirmer sans effort

L'arcade est devenue, pour les jeunes, le lieu de rencontre par excellence. Pour le meilleur et pour le pire. Et malheureusement axée sur la consommation.

"La mode vidéo vient combler un goût d'affirmation de soi chez les jeunes. Le jeu les transporte dans un autre monde, moins fade que le leur", explique Pierre Racette. Le son et les couleurs aidant, le jeune a l'illusion d'être le héros du jeu: c'est lui qui sauve la jeune fille des griffes du cannibale, c'est lui qui détruit les envahisseurs extra-terrestres. Pour 25 sous, il est non seulement spectateur, mais acteur.

Le jeu c'est aussi un défi. Batta ses propres records et ceux de son copain. Si on ne réussit pas, tant pis. A l'arcade, un échec n'a rien de dramatique.

"Souvent le jeune lâche l'école ou abandonne son équipe de hockey parce qu'il se sent incapable de faire face à l'effort ou à la compétition. C'est un échec important. Alors qu'à l'arcade, souligne Pierre Racette, il y a toujours un bouc émissaire qui ne réplique pas: la machine."

Pour beaucoup d'adolescents, l'arcade est l'endroit idéal: pour quelques pièces de 25 sous, ils y retrouvent les copains, la compétition, mais sans aucune obligation de leur part.

Ce n'est pas comme aux loisirs de la ville où il faut tout ramasser après la soirée ou à la maison de jeunes où il faut mettre la main à la pâte pour

Pour les jeunes, une solution de facilité

organiser chaque activité. Les loisirs, la maison de jeunes, c'est trop structuré, ça demande trop d'efforts, ça fait peur.

Qu'une jeune fille aille faire un tour à l'arcade de temps en temps, Pierre Racette n'y voit rien de dramatique. Ce qui l'inquiète, c'est quand la galerie de jeux vidéo devient son seul centre d'intérêt. "Les désœuvrés, ceux qui n'ont rien d'autre à faire sont souvent les clients les plus assidus de l'arcade. Quoi de plus rassurant que de rencontrer d'autres désœuvrés, comme lui. Pour ces jeunes, l'arcade devient un bon endroit pour organiser un vol, décider de "faire une maison" pour obtenir rapidement de l'argent pour jouer, bouffer, acheter des vêtements", explique le praticien social. Pas surprenant que les propriétaires de maison ne voient jamais d'un bon oeil l'arrivée d'une arcade dans le quartier."

Des bonnes et des mauvaises

Pour Pierre Racette, une arcade est "bonne" ou "mauvaise" en fonction de la capacité du tenancier de fermer les yeux sur les activités "parallèles" aux jeux vidéo de son établissement. "Dès qu'un tenancier

donne trop de lest, qu'il ferme les yeux sur la vente de drogue sous prétexte que "ce n'est pas de ses affaires", cela se sait. Et on en profite."

Par contre, quand le tenancier — et plus souvent la tenancière — s'intéresse aux jeunes, s'inquiète quand un client de 13 ans arrive avec un \$5 ou un \$10, renvoie les enfants à l'école à 12h45, avertit les parents des incartades de leur fils, on peut qualifier cette arcade de "bonne". Il y en a, mais pas beaucoup.

Il n'est pas nécessaire de livrer une guerre à mort aux arcades, croit Pierre Racette. "Elles vont passer, comme toutes les modes. Un jour, les jeunes les délaisseront parce qu'ils n'en auront plus besoin. L'arcade "prend" aujourd'hui, plus tard, ce sera autre chose."

Pour l'instant, l'arcade est le seul lieu où les jeunes peuvent se rencontrer, avoir du plaisir à bon compte, sans effort. L'arcade comble un besoin. Comme pour la bière, "le problème c'est pas d'en prendre, c'est d'en prendre trop". Et puis, pour la police, c'est si pratique de savoir où nichent tous les voyous du quartier!



Le Soleil, Roland Marcoux

Pour Pierre Racette, "la mode vidéo vient combler un goût d'affirmation de soi chez les jeunes. Le jeu les transporte dans un autre monde moins fade que le leur".



Le Soleil, André Pichette

Les filles viennent en moins grand nombre à la salle de jeux. Elles sont généralement âgées de 16 à 20 ans. A 10 ans, les écoliers viennent régulièrement mettre 25 sous dans une machine, avant d'aller à l'école. La gérante de l'arcade du centre commercial Fleur de Lys garde même un tabouret dans son bureau, pour que les petits de quatre et cinq ans puissent atteindre les boutons des jeux.

La police "désarmée"...

La police est en quelque sorte désarmée face au phénomène des salles de jeux électroniques à cause de l'absence de règlements précis et aussi du fait qu'il n'y a pas assez d'agents pour être en mesure de s'attaquer à ce problème de façon efficace.



Michel Truchon

Selon le responsable du service Police-jeunesse de la police de Québec, le sergent Ronald Cayer, l'idéal serait que les "arcades" soient interdites, de sorte que le problème disparaîtrait.

"Bien sûr, notre tâche serait facilitée si on pouvait avoir une couple de policiers affectés à plein temps à la surveillance des salles et tabagies où sont installés des jeux électroniques... Un règlement concernant l'âge de ceux qui fréquentent ces endroits et réglant leurs heures d'ouverture et de fermeture ne nuirait pas non plus", dit le policier.

En attendant, la police doit se contenter du peu de latitude que lui laisse l'absence de règles. Les agents de Police-jeunesse font des visites à intervalles réguliers dans les diverses salles de jeux élec-

troniques et procèdent à la vérification des permis émis pour les machines. Ils demandent aussi aux adolescents présents d'exhiber leurs cartes d'identité. Ceux qui n'en ont pas ou les moins de 15 ans sont conduits à la Centrale de police et les parents sont avertis de venir les chercher.

La réaction des parents? Le sergent Cayer répond que la plupart disent qu'ils se doutaient que leur enfant fréquentait de tels endroits. Mais, disent-ils, "on ne peut pas les attacher"...

Selon lui les parents se fient un peu trop à la police pour éduquer leur progéniture. "Ils ne vérifient pas s'ils vont bien à l'école, ils ne leur posent pas de questions. Aussitôt qu'il y a un petit problème, ils nous appellent..."

Pas de miracle

Le policier est d'avis que les agents chargés de s'occuper des jeunes n'ont pas de solution miracle. "Tout ce que nous pouvons faire, c'est de donner des conseils aux parents en espérant qu'ils ne les ignoreront pas."

Il n'y a en fait qu'une seule exception à cette impuissance de la police face au problème de la fréquentation des "arcades": quand, par exemple, un directeur d'école demande aux agents d'intervenir pour obliger des jeunes à quitter la salle de jeux pour rentrer en classe. L'absence de réglementation

fait également que la police de Québec ne peut connaître le nombre exact de salles de jeux électroniques sur son territoire, d'autant plus que ce genre d'établissement est très instable et qu'il s'en ferme et s'en ouvre de nouveaux à tout moment.

Pour l'instant, à Québec, il y a environ une demi-douzaine de salles "permanentes" plus fréquentées que les autres. "Pour exercer un contrôle efficace, il faudrait y aller tous les jours, mais nous n'avons pas le personnel suffisant pour ce faire..." dit le sergent Cayer.

Et si la surveillance devient plus régulière, si les propriétaires sentent que la situation devient "chaude" et que la fréquentation de leur établissement s'en ressent, ils changent de secteur.

Les tenanciers de salles de jeux électroniques mettent par ailleurs tous les atouts de leur côté. Il est en effet extrêmement rare que les policiers, à l'occasion de leurs visites, soient confrontés à des problèmes de consommation d'alcool ou de trafic de drogue dans les "arcades".

La présence récente de nouvelles machines à "poker" ou autres jeux de cartes, ne demandant aucune adresse, et pouvant donc entraîner des tentations de "gambling", n'a pas encore été identifiée comme une source de problèmes par les policiers visitant les salles de jeux électroniques.

... y voit une cause de criminalité

par Michel TRUCHON

Les policiers chargés de surveiller les salles de jeux électroniques ont vite constaté au cours de leurs visites occasionnelles que les "arcades" sont devenues pour plusieurs jeunes habitués une sorte de maladie aussi inquiétante que la drogue.

"Certains de ces "drogués" peuvent dépenser de \$15 à \$20 chaque jour. Ils vont facilement sauter des cours pour pouvoir assouvir leur passion du jeu, partir de la maison une heure plus tôt pour faire quelques parties et passer leur heure de repas à se mesurer aux machines..." dit le sergent Ronald Cayer, de la section Police-jeunesse de Québec.

L'engouement, la dépendance, sont souvent à l'origine de problèmes financiers. Pour satisfaire son besoin maladif, l'adolescent intoxiqué n'hésitera pas à commencer à piger dans le sac à main de sa mère, dans l'argent de la maison. La tentation de

commettre d'autres vols est également présente.

De plus, précise le sergent Cayer, d'autres types de criminalité peuvent naître de la fréquentation régulière des salles de jeux électroniques: consommation d'alcool, de drogue et même trafic. "Tout va ensemble..."

Mais, contrairement à ce que plusieurs pourraient croire, rares sont les jeunes fréquentant les "arcades" qui trouvent le moyen de s'endetter.

L'âge critique, pense le spécialiste de Police-jeunesse, est de 12 à 14 ans. Quand les cas-problèmes sont décelés, même s'il n'y a aucun geste criminel de posé, l'habitude est malheureusement créée et difficile à faire passer, soutient le sergent Cayer.

Manque de discipline

"Le gros problème auquel nous sommes confrontés c'est que les jeunes sont de moins en moins soumis à

toute forme de discipline. Il leur devient donc difficile de se plier aux lois", dit le policier, ajoutant que cela commence avec les obligations de respecter les heures de classe.

Selon lui, un jeune venant d'une famille où il existe une certaine discipline et qui commet un écart n'a généralement affaire à la police qu'une seule fois.

Un autre policier, le détective Lucien Defoy, de la police de Vanier, confiait au SOLEIL il y a quelques mois que les "drogués des arcades" étaient des enfants à problèmes venant de familles désunies.

"Les parents ne voient rien de mal à ce que leurs enfants fréquentent les "arcades", au contraire, c'est une façon pour eux de se débarrasser d'eux. Le moins qu'ils voient, le mieux c'est..." disait le détective Defoy.

Selon le policier de Vanier, si chaque parent prenait ses responsabilités face aux enfants, les salles de jeux électroniques fermeraient leurs portes.

Le phénomène des salles de jeux électroniques est relativement nouveau dans la région de Québec, alors qu'il y a quatre ou cinq ans les "arcades" ont commencé à remplacer les traditionnelles salles de billard.

Dans une autre entrevue, les membres de Police-jeunesse disaient qu'à cause du problème d'argent, les "arcades" sont des lieux où poussent les futurs voleurs.

"Les parents et les voisins ont des problèmes. Il se commet des vols d'autos, des vols dans les véhicules, des vols à l'étalage et des cambriolages..." disait un policier.

Les agents sont conscients qu'il existe des problèmes dans les "arcades" mais reconnaissent que les jeunes sont difficiles à faire parler, craignant de passer pour des mouchards.

Quant aux tenanciers des salles de jeux, les policiers ne sont pas tendres: "Là où il y a des activités pour les jeunes, les gars savent qu'il y a de l'argent à faire et ils savent où aller..."



Le Soleil, Jacques Deschênes

Le sergent Ronald Cayer, responsable de Police-jeunesse.

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Masson

Président et directeur général:
Paul-A. Audet
Directeur de l'information:
Gilbert Athot

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition:
Jacques Dumais

Un marché de dupes?



roger bellefeuille

Le mémoire qu'a présenté, hier, le ministre des Affaires sociales du Québec, M. Pierre-Marc Johnson, soulève des doutes sérieux sur les véritables visées du fédéral quant aux rôles respectifs de ce palier et de celui des provinces en matière de politique de santé.

Fait assez inusité pour un ministre québécois, M. Johnson comparait devant le comité des Communes chargé d'étudier le projet d'une nouvelle loi canadienne sur la santé.

Or, les représentations québécoises entendues hier taillent littéralement en pièces l'argument de la marraine du bill C-3, Mme Monique Bégin. Celle-ci a déjà fait valoir que cette mesure n'est rien d'autre "qu'une répétition presque toujours textuelle des lois en vigueur depuis 25 ans"...

Le Québec rétorque qu'au contraire, le projet de loi vient miner la compétence que la constitution canadienne reconnaît aux provinces dans le champ de la santé. Qu'Ottawa s'arroge en outre des pouvoirs réglementaires et discrétionnaires qui font fi de la traditionnelle approche consensuelle entre les deux paliers de gouvernement en ces matières. Désormais, les provinces ne seraient, à toutes fins utiles, que des succursales dispensatrices de soins de santé décidés par un gouvernement fédéral encore plus centralisateur.

Mme Bégin ne peut rejeter du revers de la main les appréhensions québécoises. Elle se doit de dissiper tout doute à cet égard et apporter les amendements appropriés si nécessaire.

D'autre part, l'objectif premier de ce projet de loi toujours claironné par Mme Bégin depuis au moins deux ans prend de plus en plus l'allure d'un paravent. Cet objectif était de contrer, avec pénalités financières pour les provinces contrevenantes, le recours à la double facturation par les médecins et aux frais modérateurs par les provinces. Mme Bégin, dans les moyens retenus par le bill C-3, a tout bonnement manqué de courage politique.

En effet, les pénalités prévues dans le projet de loi sont loin d'avoir un effet dissuasif. Bien au contraire! Les provinces "coupables" pourront récupérer les sommes retenues par le fédéral si elles s'amendent ou régularisent leur situation. Or, des provinces auront beau jeu de puiser dans le portefeuille des consommateurs de soins, d'alléger temporairement leur budget de la santé, tout en mettant, entre-temps, de l'argent en banque à Ottawa.

Un tel mécanisme pénaliserait plutôt le Québec qui interdit le dépassement d'honoraires et le ticket modérateur.

Reste à voir maintenant quel poids aura la voix péquiste dans l'enceinte fédéraliste.

De son côté, le chef du Parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa, est demeuré étrangement silencieux dans ce dossier jusqu'ici. Un dossier qui n'est pas sans lui rappeler une certaine conférence de Victoria en 1971. Et son historique "non" à une formule de charte constitutionnelle devant le refus d'Ottawa de reconnaître la primauté provinciale en matière de sécurité sociale.

Il doit aussi avoir encore à la mémoire les luttes épiques de son ministre des Affaires sociales du temps, M. Claude Castonguay. Ce dernier était venu bien près de démissionner, acceptant mal de devoir s'accommoder de simples "arrangements" d'ordre administratif dans ce domaine.

Comme chef de parti et peut-être re-nouveau premier ministre, M. Bourassa doit faire connaître son point de vue. Compte tenu des enjeux en cause, les silences partisans seraient de mauvais aloi.



le monde vu d'ici

Mondale part en lion



paul lachance

Le premier coup de canon de la campagne électorale américaine a été tiré, lundi, par les démocrates dans le petit Etat agricole de l'Iowa.

Et, comme on s'y attendait, c'est le candidat favorisé par tous les sondages, l'ancien vice-président Walter Mondale, qui a remporté par une forte majorité la première épreuve de sélection dans la course à la Maison-Blanche pour son parti.

Mais pourquoi l'Iowa? Après tout, quelque 100,000 électeurs ont désigné 58 des 3,933 délégués qui éliront, lors de la convention de San Francisco, en juillet, le candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis. Avec ce 2 pour 100, l'enjeu n'apparaît guère important. Mais, dans les faits, il est de taille. Il représente un atout psychologique non négligeable du fait qu'il est un indice très valable d'orientation.

L'Iowa a été le tremplin qui a propulsé Jimmy Carter à la Maison-Blanche, en 1976, mais aussi celui qui avait laissé présager sa chute, en 1980, lors de son âpre duel avec le sénateur Ted Kennedy.

Pour Mondale, il apparaît aux observateurs que les résultats de lundi pourraient être déterminants. Pour eux, la course entre les huit candidats pourrait être de courte durée d'autant plus que John Glenn, le célèbre astronaute, a été relégué au cinquième rang, ce qui était loin d'être prévu et constitue un facteur très important.

Il y a bien Gary Hart, ce candidat de la "nouvelle génération" qui s'est hissé au second rang et qui devient le "coureur" à surveiller derrière Mondale. Dans le New Hampshire, où la première élection "primaire", opposant démocrates et républicains, aura lieu mardi, Hart possède une forte organisation nantie d'une profonde expérience politique. Et si, à ce moment-là, il ne réussit à faire une brèche suffisante dans la majorité de Mondale, la course à la nomination finira abruptement.

Car Hart, pas plus que McGovern, le candidat malheureux à la présidence contre Richard Nixon, en 1973, n'est en mesure d'affronter l'ancien vice-président dans les 10 primaires, qui auront lieu le 13 mars, et qui seront celles de la dernière chance.

Le choix de l'Iowa a donc constitué un test mettant en relief la puissance d'une "organisation", ce qui

a fait dire à John Glenn qu'il avait été battu par une "machine".

Il n'y a là rien de nouveau chez nos voisins. Mais ce test a confirmé que Mondale a la meilleure organisation, que celle-ci a bien travaillé auprès de chaque électeur et qu'elle peut maintenir son avance jusqu'au bout. Il ne faut pas oublier, en outre, que Mondale a l'appui extrêmement important de la puissante centrale AFL-CIO, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps, et qu'il dispose d'un confortable budget.

Reste à déceler, à partir de mardi, la tendance probable de la prochaine élection. Selon les observateurs, si McGovern est alors un "bon deuxième", on pourrait déduire que l'ensemble des votes qui lui seront accordés ajoutés à ceux de Mondale pourraient être l'indice d'une lutte entre la gauche démocrate et la droite républicaine.

Le candidat Hart est d'avis qu'il faudra un suprême effort pour battre Mondale. Mais restera aux démocrates à tenter un autre effort pour convaincre les Américains de "vouloir annuler les réductions fiscales de Reagan et diminuer le déficit budgétaire aux dépens des contribuables et au mépris de la défense des Etats-Unis", selon ce qu'en dit le président.

revue de presse

Trudeau

Parfait M. Trudeau, si vous désirez porter de nouveaux votre toge, grand bien vous fasse.

Il vous faut toutefois décider une fois pour toutes de l'habit que vous endosserez. Voulez-vous demeurer le leader d'une démocratie occidentale de moyenne puissance appartenant à l'OTAN, ou vous coiffer du mortier et vous transformer de nouveau en professeur de sciences politiques?

Les commentaires formulés par M. Trudeau en Suisse laissent planer des doutes sur la fermeté de l'engagement américain de secourir l'Europe. Ils sont malheureux mais ne surprennent pas de sa part. C'est le même homme qui, il y a un peu plus de deux ans, laissait entendre que l'imposition de la loi martiale, en Pologne, avait probablement évité à ce pays d'être envahi par l'Union soviétique.

En qualité de chef de notre gouvernement, M. Trudeau a pour mandat — comme le ferait un avocat de la défense — de défendre la politique et les valeurs de notre pays et d'entériner nos engagements auprès de l'OTAN. Il n'appartient pas au chef du gouvernement canadien de se transformer en avocat du diable. Beaucoup d'autres sont prêts à assumer cette tâche. (Le 4 fév.)

The Regina Leader-Post

mot à mot

D'une grave négligence à un abus de force

(NDLR) — Voici le texte intégral du verdict du coroner désigné, le juge Denys Dionne, dans l'affaire de la fusillade policière de Rock Forest survenue le 23 décembre.

par Denys DIONNE

Ayant été autorisé le 1er février 1984 selon la loi sur les coroners à faire une recherche et à tenir une enquête sur les circonstances qui ont entouré la mort de M. Serge Beaudoin, 33 ans, domicilié de son vivant à l'Ancienne-Lorette, district de Québec, je soumetts le présent rapport et verdict.

Le décès ne me paraissant pas au départ avoir résulté de causes naturelles et purement accidentelles, mais pouvant être survenu, selon les termes de l'article 11 de ladite loi, par suite de violence, de négligence ou de conduite coupable de la part d'un tiers, j'étais tenu de rechercher les circonstances qui ont entraîné la mort de M. Serge Beaudoin.

J'ai procédé à des recherches les 6, 7 et 8 février 1984.

Après mes recherches, ayant raison de croire, selon l'article 14 de ladite loi, que la mort de cette

personne était survenue par suite de violence ou de négligence de la part d'un tiers, je devais tenir une enquête sur les circonstances qui ont entouré ce décès.

Cette enquête, publique, a été tenue à Sherbrooke les 13, 14 et 15 février 1984. J'en avais préalablement donné avis au procureur général ainsi qu'à toutes les personnes que j'avais jugé intéressées.

A l'enquête, un avocat représentait le procureur général. Il a procédé à l'interrogatoire des personnes que j'avais assignées et dont le témoignage me paraissait utile.

Les avocats des personnes intéressées ont pu poser aux témoins toutes questions pertinentes à l'enquête. J'ai moi-même, en ma qualité de coroner, interrogé certains témoins. En tout, 20 témoins ont été entendus.

Il a été établi devant moi que M. Serge Beaudoin est décédé à 10h20 le matin du 23 décembre 1983, au centre hospitalier universitaire de Fleurimont, en banlieue de Sherbrooke, dans le district de Saint-François. Une autopsie a révélé les causes médicales du décès: un choc hémorragique, un hémithorax bi-

latéral et des lésions du poumon droit et du cœur, par passage de projectile d'arme à feu.

Plus tôt le matin du 23 décembre 1983, entre 6h45 et 7h, Serge Beaudoin et son compagnon Jean-Paul Beaumont, se reposaient, ayant travaillé pendant la soirée et une partie de la nuit à l'installation de couvre-plancher dans un immeuble d'affaires à Sherbrooke.

Ils avaient loué une chambre à deux lits, la chambre numéro 5, au motel Le Chatillon, situé à Rock Forest, à proximité de Sherbrooke.

Informé par un policier de Rock Forest de la présence de ces deux hommes en ce lieu, trois policiers-enquêteurs du service de police de la ville de Sherbrooke se sont convaincus qu'il s'agissait des auteurs d'un vol qualifié survenu la veille vers 16h15 dans l'après-midi du 22 décembre 1983, dans un centre commercial situé à Sherbrooke et au cours duquel il y avait eu mort d'homme.

Mais ce n'était pas le cas. Beaudoin et Beaumont n'étaient pas reliés ni de près ni de loin à ce crime. Ils n'avaient pas d'arme en leur possession.

Ces policiers-enquêteurs ont rassemblé une équipe de patrouilleurs, leur ont exposé leur plan, et se sont rendus au motel Le Chatillon. Certains d'entre eux avaient revêtu une veste antiballes. Ils étaient tous armés. La plupart portaient leur arme de service. L'enquêteur Roger Dion quant à lui, avait à la main un pistolet Colt 45, et l'enquêteur André Castonguay s'était armé d'une mitrailleuse de marque Uzi d'un calibre de 9 mm qui pouvait tirer jusqu'à 10 projectiles par seconde.

La chambre numéro 5 du motel située au niveau du sol étant pourvue d'une porte donnant sur la stationnement et d'une autre porte ouvrant sur un couloir intérieur, un groupe de policiers fut placé dehors pour faire le guet. Les trois policiers-enquêteurs et quelques constables se sont introduits dans le couloir intérieur pour atteindre la chambre numéro 5.

L'enquêteur Michel Salvail muni d'une clef, tenta d'ouvrir la porte. Celle-ci était retenue à l'intérieur par une chaîne de sécurité. Il ordonna à son collègue André Castonguay de forcer la porte. Celui-ci

s'exécuta et à coups de pied, arracha la chaîne et fit ouvrir la porte. L'enquêteur Roger Dion pénétra dans la chambre et aperçut un des occupants, Serge Beaudoin, qui s'apprêtait à sortir de son lit. Dion recula et alors que la porte se refermait sur lui, il tira une balle de son Colt 45 vers l'intérieur de la chambre. "Geste volontaire", déclara-t-il.

Dans l'instant qui suivit, l'enquêteur André Castonguay "pour que la fusillade cesse, pour la sécurité de tout le monde" dit-il, déclencha une rafale de 20 balles de sa mitrailleuse à travers la porte fermée de la chambre numéro 5.

Pour la sécurité de tout le monde, sauf les occupants de la chambre numéro 5, Beaudoin et Beaumont, et ceux de la chambre numéro 4, dont la présence était connue de l'enquêteur Salvail, et à tout le moins présumée par les enquêteurs Dion et Castonguay.

D'ailleurs, Beaudoin est mort atteint de huit balles, M. Beaumont fut blessé à la tête, une balle lui pénétrant dans la joue droite, pour sortir à l'arrière du cou. Et un projectile traversa la cloison séparant

les chambres 5 et 4 pour passer à quelques pouces de la tête d'un des occupants de la chambre 4 étendu sur son lit.

Mon verdict en est un de mort violente.

La vérification et la planification incomplètes et trop sommaires, le manque de réflexion et de prudence et la témérité manifestés avant cette intervention policière indiquent, à mon avis, qu'on a agi avec grave négligence.

Quant à l'intervention elle-même, qui a causé la mort de M. Serge Beaudoin, elle a été conduite en employant une force excessive et injustifiée. Il s'agit d'un abus de force.

Considérant les circonstances résumées ci-dessus et les motifs que je viens d'indiquer,

Considérant le 3e alinéa de l'article 30 de la loi sur les coroners, je déclare qu'à mon avis il y a eu crimes, dont les auteurs présumés sont:

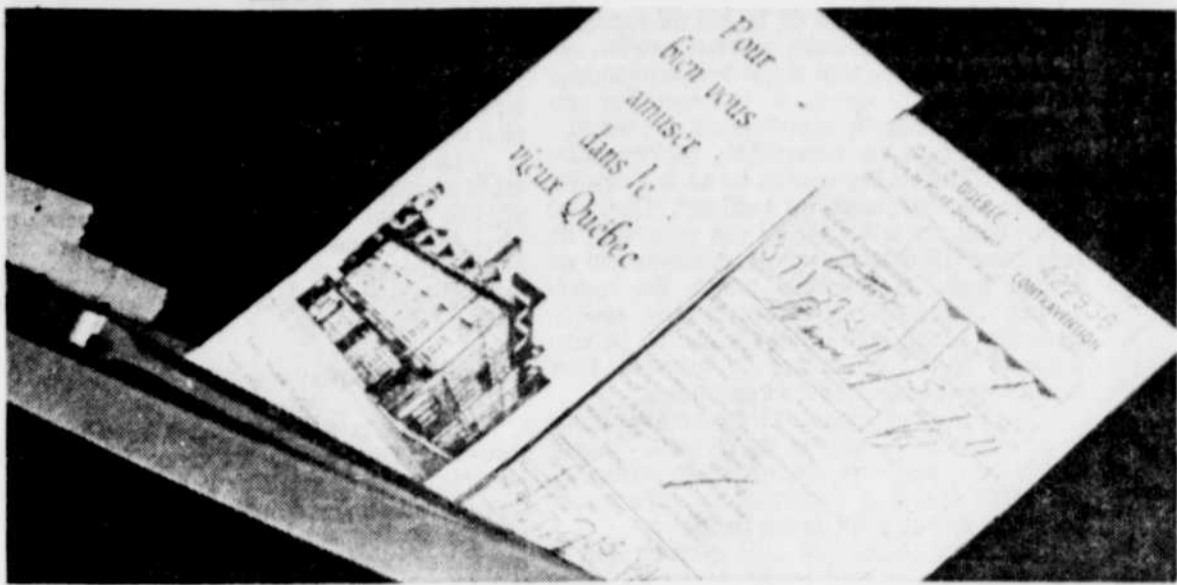
Roger Dion
André Castonguay et
Michel Salvail,
tous trois membres du corps de police de la ville de Sherbrooke.

VOTRE PAGE

A nos lecteurs et nos lectrices

LE SOLEIL publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs et de ses lectrices. Les lettres doivent être signées et accompagnées des nom, adresse complète et numéro de téléphone de leur auteur(e)s. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et d'abréger les lettres. Priorité sera donnée aux lettres courtes. Adresser à: Votre page, LE SOLEIL, 390 rue Saint-Vallier est. Québec, G1K 7J6. Téléphone: 647-3388.

En ville



Les parcomaniasques...

Les connaissez-vous?... Ou plutôt, les reconnaissez-vous? On les voit partout, constamment à l'oeuvre... et d'une vigilance peu commune. Ils sont à l'affût de ces maudits "compteurs de temps" comme des oiseaux de proie. Ils se braquent devant le véhicule-cible, le crayon à la main, attendant fébrilement la "minute de vérité" qui leur fournira l'occasion de s'acharner sur une nouvelle victime. Ils distribuent leurs jolis papiers bleus avec un plaisir équivalent à la fureur qui me pousse à sortir de mes gonds. Ils se précipitent dès qu'apparaît "durée de stationnement dépassée" sur le cadran de leurs précieux collaborateurs. Y a-t-il infraction à ce moment-là? C'est une question qui m'agace terriblement.

J'accusais deux minutes de retard; c'est ridicule et très choquant! Un jour, j'aimerais faire avaler à un de ces zélés, une pièce bien sonnante; il y a de fortes chances pour qu'il ne "le prenne pas", lui non plus.

Je suis parfaitement d'accord pour le respect des lois et de l'ordre public, mais, à mon avis, ces hommes sont des "troubleurs de paix" dans leur genre. Imaginez... un café à partir de \$12 pour 31 minutes de supposé répit dans une journée! Ne croyez-vous pas que c'est de l'extravagance? Peu de gens peuvent se payer un tel luxe. Nous n'avons pas les moyens de nourrir la municipalité comme ça, gratuitement. C'est du vol pur et simple! Leurs "gobeurs de sous" sont bien assez rentables, il me semble.

J'admets toutefois qu'il y a des violeurs de loi et ceux-là

méritent une pénalisation. Mais il existe, par contre, beaucoup plus de citoyens honnêtes qui se soumettent aux règlements et qui se voient nettement traqués par ces rôdeurs maléfiques qui se glorifient de la minceur de leur calepin de factures au terme de leur journée de travail. Sans doute y a-t-il de l'abus (de confiance) et l'abus engendre inévitablement la révolte.

Je sais, malheureusement, que ma démarche ne changera pas grand-chose au "système" mais elle m'aura permis de dire ouvertement ce que je pense et de me dévouer au nom de tous les autres.

Qu'on punisse les vrais coupables des vrais délits et qu'on nous fiche la paix!

**Louise Girard
St-Nicolas**

C'est une rue, pas un parc

Chaque année avec l'annonce du printemps revient le problème de la fermeture de la rue Saint-Jean mais cette fois on parle en plus de la transformer en mail et d'y installer des cafés-terrasses et tout un tralala.

Pourquoi tant vouloir donner la rue aux piétons dans la seule section où les trottoirs sont spacieux alors qu'un peu plus loin ils seront obligés de remonter sur des trottoirs étroits. Un tel illogisme devrait déjà ren-

dre suspecte cette supposée sollicitude envers les promeneurs.

Par contre, la fermeture de la principale voie d'accès au quartier dérange toute une population qui a affaire chaque jour à l'Hôtel-Dieu, à l'hôtel de ville et aux différents bureaux au profit de quelques commerçants-tenanciers champions des at-troupements dans la rue.

Dans le contexte du retour au centre-ville, la fermeture de la rue, qui deviendra vite un parc

d'amusement, rendra les rues avoisinantes tout à fait inappropriées pour les fins résidentielles d'une population normale.

Il faut être bien conscient que les cafés-terrasses projetés feront doubler le nombre des permis de boisson déjà trop nombreux dans le secteur.

L'installation de la moindre enseigne ou affiche, comme d'ailleurs le simple changement de couleur d'une façade requiert un permis de la ville, et là on accepterait les parasols, banderoles et autres garnitures du style terrain de l'exposition.

Nous sommes plusieurs à ne pas vouloir exercer nos activités dans un ghetto, aurait-il une allure Disneyland.

La rue Saint-Jean est ouverte depuis 300 ans, il faut qu'on cesse à l'hôtel de ville de prêter attention chaque année aux pressions pour la fermer. Qu'on n'oublie pas les droits acquis de ceux qui ont investi pour s'installer le long d'une rue normale et non sur le bord d'un parc. Sur la rue on circule, dans un parc on séjourne et on flâne.

**Laurent Massicotte,
optométriste
Québec**

Des fidéides secrètes

Décidément, Jean-Paul Cloutier, président de la Chambre de commerce de Sainte-Foy prend la population de cette ville pour des imbéciles.

Utilisant le montant de \$100,000 provenant des payeurs de taxes grâce à la collusion du maire Lavoie (prêt de personnel et subvention de \$40,000), le pontife de la chambre vient de statuer sur l'institution d'un panthéon des fidéides à Sainte-Foy tentant ainsi d'imiter les mercuriades organisées de façon professionnelle et accessibles à toutes les entreprises de la province de Québec y incluant les entreprises de chez nous. Ce que M. Cloutier ne semble pas savoir.

Regardons la scène. Un comité secret de sept inconnus ont choisi 30 amis parmi les 1,850 entreprises industrielles, commerciales et de services de

Sainte-Foy. De ces 30 privilégiés, un comité d'asservis en choisira trois qui seront inscrits au panthéon de l'excellente servitude sous l'admiration béate des "nonos" qui auront déboursé \$50 pour faire rire d'eux.

Pas de critères connus, pas d'inscription officielle retenue, pas de réglementation, rien qui garantisse aux propriétaires sérieux d'entreprises la qualité d'une telle manifestation qui se veut un vulgaire "stunt publicitaire" au service de celui que la population de Montmagny a rejeté il y a quelques années.

Le résultat final, les taxes paient, les entreprises font rire d'elles par le duo du 4e âge qu'est Cloutier-Lavoie et qui ne semblent pas avoir fini de nous surprendre par leurs initiatives infantiles.

**Guy Allard
Sainte-Foy**

France Litalien
a un complexe!

Collège du Tourisme
2600, boul. Laurier, suite 220
Ste-Foy G1V 4K8

COURS D'INITIATION À L'AGENCE DE VOYAGES

Colette PARAYRE
directrice Club Voyages Ste-Foy et Collège du Tourisme, 14 ans d'expérience dans l'industrie du voyage.

Prochain cours
25 février au 24 mars (samedi)

- Réservez maintenant
- Places limitées.

Renseignements et inscription:
lundi au samedi, aux heures de commerce
Permis du ministère de l'Éducation 749801

659-7058

Loisirs et sports

Pierre Harvey, le grand oublié du réseau TVA

Dans ce texte, je vais critiquer principalement le réseau de télévision TVA et sa diffusion des Jeux olympiques de Sarajevo.

Dans leur diffusion, on retrouve certains bons reportages. Bien sûr, avec TVA, il faut s'attendre à tout. Leur diffusion est principalement axée sur des sports spectaculaires comme la luge, le bobsleigh, le hockey et peut-être que j'en oublie, mais sans importance. Je veux prendre la défense d'un sport bien connu, le ski de fond. Je trouve qu'il y a un manque évident de télédiffusion de ce sport. Et aussi, un grand manque de qualité dans les reportages, car ceux qui les font n'y connaissent rien. Vous allez me dire que c'est nor-

mal, c'est TVA! Mais il y a des limites. Pensez-y, des Jeux olympiques ce n'est qu'aux quatre ans, alors...

Par exemple, l'autre jour, le lundi 13 février, il y a eu 15 km de cette discipline et on a eu de la misère à en voir cinq minutes. Il faut penser que cette course était la spécialité de notre seul représentant masculin canadien et en plus québécois, Pierre Harvey. TVA aurait pu au moins nous le montrer un peu plus longtemps dans sa course et on l'a juste vu à son arrivée. Pendant qu'on voit des courses de disciplines pourtant méconnues des Québécois comme la luge ou le bobsleigh. Nommez-moi donc un athlète canadien ou québécois qui pratique cette dis-

cipline? Pierre Harvey qu'on a tant aidé avec des moyens de financement et qui fut nommé athlète de l'année à deux reprises, c'est le seul homme à nous représenter et on ne lui fait pas un plus bel honneur!

Vraiment, TVA n'est pas à la hauteur. On est tanné de voir juste du hockey et il faut qu'il nous en montre des parties entières, comme si on n'en avait pas assez des Nordiques et du Canadien! Je suis d'accord qu'il nous en montre, mais dans ce cas qu'il y ait plus d'équilibre avec les autres sports tout aussi intéressants comme le ski de fond. TVA ne changera donc jamais!

**Stéphane Bélanger
Charlesbourg**

Une récupération politique

C'est seulement le ridicule politique ou encore le fanatisme idéologique qui peuvent justifier les propos de M. René Lévesque à l'endroit de Gaëtan Boucher dont il saluait récemment la victoire aux Jeux de Sarajevo, en déclarant "Québec 3, Canada 0". Bien sûr, M. Lévesque a raison de se réjouir de la triple victoire de M. Boucher et tous les amateurs sportifs partagent cette joie.

La récupération politique dont sont l'objet les athlètes est toujours nuisible à l'avancement du sport amateur et à l'épanouissement de l'esprit olympique.

M. Lévesque et son gouvernement feraient mieux de se préoccuper de la qualité des in-

frastructures sportives au Québec plutôt que de chercher à tirer un profit partisan des succès de M. Boucher. Celui-ci mérite notre solidarité et notre admiration, pas moins!

**Marc Millette
Gaspé**

La logique contre le braconnage

Il y a au Québec des milliers de lacs: lacs à truites, lacs à brochets, à achigans, à ouaniches, etc. Ces lacs sont là mais ne servent que pour la pêche sportive.

Je trouve qu'il serait temps d'exploiter commercialement ces lacs, au moins une partie d'entre eux. Il serait temps aussi de légaliser la vente de la truite mouchetée, cette autre richesse naturelle du Québec.

Lorsque les éleveurs de trui-

tes mouchetées pourront légalement inonder le marché de truites mouchetées d'élevage, pas un braconnier s'essayera ou ne tentera d'en vendre, car il ne sera plus rentable pour un braconnier d'en capturer illégalement, car l'offre sera plus grande que la demande et les prix seront ou deviendront alors très bas. Logique, n'est-ce pas?

**Jean-Eudes Soucy
Port-Cartier**

Lacune au Village des sports

(Lettre ouverte à la direction du Village des sports de Valcartier)

Treize jeunes et trois animateurs (trices) de la Maison de Jeunes l'Ouvre-Boîte du quartier Saint-Sauveur tiennent à vous signifier leur mécontentement et leur désarroi face au peu de service qu'offre votre organisme relativement aux risques d'accidents.

Le samedi, 4 février dernier, quatre de nous ont subi des dommages physiques dont une a dû descendre d'urgence en ambulance après une attente d'une demi-heure sans aucun soin autre qu'une débarbouillette d'eau froide.

Nous vous mentionnons en

passant que nous avons pris la peine d'appeler le matin même pour s'informer si le Village des sports était ouvert; sous-entendant par là s'il nous était possible de s'y rendre sans trop de danger. La réponse fut affirmative.

Nous déplorons qu'il n'y ait aucun service d'infirmerie dans ce lieu où circulent des centaines de personnes par jour.

Nous tenons à préciser que nous ne rejetons aucunement le blâme sur les travailleurs (euses) de l'endroit mais visons plutôt les

autorités afin qu'elles prennent les moyens nécessaires pour remédier à cette grave lacune.

Nous espérons qu'à court terme vous ferez en sorte d'avoir un(e) infirmier(ère) en permanence ou, à défaut, des personnes qualifiées avec un local équipé autrement mieux qu'une simple boîte de "plasters".

**Jacques Bernier
pour la Maison de Jeunes
l'Ouvre-Boîte
du Quartier Inc.
Québec**

FERMETURE FERMETURE FERMETURE

PeeWee
LA VENTE SE POURSUIT
Après 23 ans aux Galeries Canadière
Tél.: 663-6288

FERMETURE
Rabais de
50% à 80%
sur TOUTE
la marchandise en magasin

Lot de chandails et blouses Valant jusqu'à 19,98\$ PRIX SPECIAL 5\$	Robes, jumpers et ensembles jupes Valant jusqu'à 50\$ PRIX SPECIAL 9.98	Tous les jours, nous recevons de l'entrepôt de la marchandise printemps-été-hiver.
Habits d'hiver (1 pièce) Bébé, 12 à 30 mois Valant jusqu'à 49,98\$ PRIX SPECIAL 19.88	Lot de pantalons et salopettes Valant jusqu'à 34,98\$ PRIX SPECIAL 9.98	Jeans et pantalons Tailles: 2-14 1/2 PRIX

Vêtements pour enfants de 0 à 14 ans.

TOUTE VENTE FINALE

FERMETURE FERMETURE FERMETURE

PLACE IBERVILLE TROIS

PRESTIGIEUX CONDOMINIUM À BUREAUX POUR GENS D'AFFAIRES À SAINTE-FOY

est heureux d'annoncer la mise en marché de la

PHASE III
(115,000 pi.ca.)

2900, boul. Laurier, Sainte-Foy
(adjacent au Restaurant Douville)

Pour location ou achat de votre prochaine place d'affaires, communiquez avec

SODEROC (1983) LTÉE | **LE GROUPE BERTIN**

418-871-9600 | 418-525-4621

Division courtage immobilier

Commission sur le projet de loi 42 CSST: pas d'écoute électronique (Sauvé)

par Pierre MARTEL

"Il n'y a pas d'écoute électronique à la Commission de santé et de sécurité du travail (CSST), il ne s'en est jamais fait et il ne s'en fera jamais tant et aussi longtemps que je serai président de la CSST."

C'est par cette affirmation on ne peut plus claire que le président-directeur général de la CSST, le juge Robert Sauvé, a répliqué hier aux allégations du président du Syndicat des fonctionnaires de la province de Québec (SFPQ), M. Jean-Louis Harguindeguy.

Rappelons que le président du SFPQ a affirmé, lundi, en commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 42, loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles, que la CSST faisait de l'écoute à l'insu de ses employés.

Dans sa réplique à M. Harguindeguy, le juge Sauvé apporte une nuance de taille aux allégations du chef syndical. A la CSST, il s'est fait et se fait encore de l'écoute téléphonique à des fins de formation. Mais, il ne se fait pas d'écoute électronique.

"Pour des fins de formation, les employés commencent par écouter un employé expérimenté. Quand, par la suite, ils sont au téléphone, ils sont écoutés par leur formateur, qui vérifie si la formation a été bien assimilée", a expliqué le PDG de la CSST.

Il ajoute: "Le formateur doit brancher sa prise sur l'appareil de l'employé. Donc, celui-ci est toujours informé. Les conversations ne sont jamais enregistrées. De plus, les accidentés ne sont pas touchés par cette initiative puisque le programme de formation ne touche que les téléphonistes employées au service du financement".

Toujours selon le juge Sauvé, la méthode dite de l'écoute téléphonique n'est pas unique à la CSST. "D'autres organismes l'utilisent pour les mêmes fins de formation. C'est le cas du ministère du Revenu, de la Commission des normes du travail, de la Régie de l'assurance automobile,

de Bell Canada et d'un grand nombre de compagnies privées", explique-t-il.

A Montréal, l'écoute téléphonique a été utilisée dans le passé et l'est encore. "La déléguée syndicale est d'accord avec cela", explique le juge Sauvé qui ajoute qu'à Québec il n'y a eu que deux heures d'écoute téléphonique il y a six mois. "J'ai hâte que M. Harguindeguy fasse preuve de ce qu'il a affirmé", conclut M. Sauvé.

Pas de preuves

Par ailleurs, selon une dépêche de la Presse canadienne, le président du SFPQ aurait déclaré à une station radiophonique montréalaise, hier, qu'il n'avait pas de preuve à l'appui de sa déclaration de lundi.

Entre-temps, en réponse à une demande du député libéral de Louis-Hébert, M. Réjean Doyon, le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, a refusé d'enclencher dès maintenant une enquête sur les affirmations de M. Harguindeguy.

"Il n'est pas utile d'intervenir pour le moment. On va attendre que M. Harguindeguy nous fournisse les précisions et les informations qu'il nous a promises pour le début de la semaine prochaine", a-t-il répliqué.



Le Soleil, Jean Vallières

Le directeur de la CSST, M. Robert Sauvé, a nié qu'il y ait de l'écoute électronique mais de l'écoute de "formation".

Le fardeau économique irait aux contribuables

par Pierre MARTEL

La Commission des services juridiques estime que le projet de loi 42, loi sur les accidents de travail et des maladies professionnelles, entraînera un déplacement du fardeau économique des accidents de travail de la caisse des employeurs vers celle des contribuables en général.

Témoignant en commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 42, la Commission des services juridiques a affirmé: "Certaines dispositions du projet de loi ont pour effet de faire cesser l'indemnisation de remplacement du revenu après la troisième année. En conséquence, l'accidenté du travail à cette époque deviendra bénéficiaire d'aide sociale. Le fardeau financier qu'il représentera se trouvera alors déplacé vers les contribuables en général."

La prise de position de l'organisme constitue le premier son de cloche en ce sens. Jusqu'à maintenant, plusieurs organisations patronales ont défilé devant la commission parlementaire pour exprimer un point de vue contraire.

En effet, celles-ci se sont plaintes que le projet de loi 42 forçait les employeurs à contribuer à une série de mesures sociales en plus de payer le coût des accidents de travail.

Travail de nuit

Par ailleurs, la Fédération des syndicats pro-

fessionnels d'infirmiers et d'infirmières du Québec (FSPIQ) a demandé une modification importante au projet de loi 42.

L'organisme, représentant environ 16.000 infirmières et infirmiers, voudrait que le projet de loi reconnaisse le principe que le travail de nuit peut entraîner des maladies professionnelles.

"La définition des maladies professionnelles est beaucoup trop restrictive dans le projet de loi 42. Elle exclut les maladies professionnelles reliées à des risques autres que physiques, chimiques, mécaniques ou biologiques", a affirmé le porte-parole de la fédération syndicale, Mme Hélène Pelletier.

Travailleurs forestiers

Quant à la Fédération des travailleurs forestiers du Québec, elle est venue demander au gouvernement de modifier la formule de calcul du revenu à des fins d'indemnisation afin de tenir compte de l'aspect saisonnier de l'emploi du travailleur forestier.

Le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, s'est dit très réceptif à la demande de l'organisme. "On va regarder cela de près afin d'établir une certaine équité. Je retiens votre suggestion", a-t-il affirmé.

L'Association des mines d'amiante ne veut pas de ce projet

par Pierre MARTEL

L'Association des mines d'amiante du Québec ne veut pas du projet de loi 42, loi sur les accidents de travail et des maladies professionnelles.

Au contraire, l'organisme s'est dit plutôt favorable au maintien de la loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose et de silicose dans les mines et les carrières (la LIVAS).

En effet, l'association estime que la LIVAS serait très vivable à la condition toutefois de remplacer l'intervention du bureau de révision par un arbitrage médical.

La position de l'organisme n'a pas de quoi surprendre à la suite des succès que certains de ses membres ont obtenu devant les tribunaux au cours des derniers mois. D'ailleurs, son porte-parole, Me Philippe Casgrain, n'a pas manqué d'affirmer en commission parlementaire que plusieurs articles du projet de loi 42 ont été rédigés uniquement pour contrer des ju-

gements déjà rendus ou à venir.

Fréchette

Répliquant aux propos de Me Casgrain, le ministre du Travail, Me Raynald Fréchette, a affirmé, en réponse à l'accusation que le projet de loi 42 visait à contrer des jugements rendus ou à venir, qu'il n'était pas dans son intention de désaisir d'aucune façon les tribunaux de droit commun à qui les dossiers contestés ont été soumis.

"Si la rédaction de la loi telle qu'on la retrouve actuellement pouvait porter à ce genre d'interprétation, je vous signale que nous allons de toute évidence la remanier", a déclaré M. Fréchette.

AUJOURD'HUI

LYDIA FOURNIER
3546 - 260
boul. Langelier

FAIT LA MANCHETTE et gagne 20\$

VENTE SPÉCIALE!
Cascade chauffe-eau
CASCADE 40 | CASCADE 60
140\$ | 195\$

GUILLÔT
MAÎTRES EN PLOMBERIE • CHAUFFAGE • ÉLECTRICITÉ
(VENTE ET SERVICE)
EN POSTE 24 HEURES SUR 24. 661-9211

LIQUIDATION

VETEMENTS ENFANTS & ADOLESCENTS

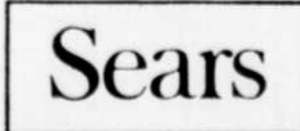
Prix en vigueur jusqu'au samedi 25 février 1984 ou jusqu'à épuisement des stocks. — Magasinage sur place seulement



<p>Groupe de gilets Modèles pour garçons. Tailles 8 à 18 ans. Couleurs et grandeurs désassorties. Rayon 40 - Vêtements pour garçons</p> <p>1⁹⁹ 3⁹⁹ 5⁹⁹</p>	<p>Pantalons de velours Couleurs et grandeurs désassorties. Tailles: 4 à 6x.</p> <p>3⁹⁹ 5⁹⁹</p>
<p>Sélection de blouses "Pom" Modèles pour filles</p> <p>6⁹⁹</p>	<p>Groupe de pantalons Modèles pour filles</p> <p>6⁹⁹</p>
<p>Groupes de gilets Modèles pour filles</p> <p>6⁹⁹</p>	<p>Sélection de vêtements pour filles Tailles: 4 à 6x. Grandeurs et couleurs désassorties. Jupes Modèles pour filles</p> <p>3⁹⁹</p>

Rayon 77 - Vêtements pour fillettes

Les mentions "Reg." ou "était" de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Venez sur place • Québec, Place Fleur de Lys • Ste-Foy, Place Laurier • Lévis, Galeries Chaqnon.



vous en avez pour votre argent...et plus

Dans le cadre de la SEMAINE NATIONALE DU JOURNAL EN EDUCATION
Participez au concours du JEU-QUESTIONNAIRE
Le 24 février dans "CRAYONS DE SOLEIL"

